

# 4ème Forum des OSC sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE)



18 - 20 Mars 2011

Addis-Abeba, Ethiopie

# Table des matières

## Acronymes

### 1ere Journée

Session 1: Introduction au Forum des OSC	1
Session 2: Discours Programme	3
Session 3: Progrès accomplis par l’Africa Wide Movement for Children	11
Session 4: Comité Africain d’Experts- Programmes et Actualité	12
Session 5: La CADBE en tant qu’instrument d’établissement de normes pour la sauvegarde des droits des enfants sans soins appropriés en Afrique	17
Session 6: Discussion en panel sur les actions concrètes au niveau national et régional pour faire face aux principaux défis qui affectent les enfants sans soins appropriés	20

### 2eme Journée

Session 7, 1 <sup>e</sup> partie: Adoption transnationale: tendances en Afrique	26
Session 7, 2e partie: La vie des enfants en situation de handicap en Afrique: Un aperçu des défis et opportunités	29
Session 7, 3e partie: Réduire les écarts pour atteindre les OMD : Une approche axée sur l’équité pour la survie et le développement des enfants	32
Session 8: Discussions de groupe	34

### 3eme Journée

Session 9: IHRDA/HURIDOCs : Analyseur de Jurisprudence et utilisation effective des bases de données en ligne pour le travail portant sur les droits de l’enfant	37
Session 10: Recommandations précédentes du Forum des OSC: Ou en sommes-nous?	39
Session 11: Forum des OSC gouvernance et durabilité	43
Session 12: Adoption des recommandations et communiqué	46

### Annexes

Annexe 1- Communiqué au CAEDBE	48
Annexe 2- Recommandations à la Société civile	52
Annexe 3- Communiqué au CAEDBE sur la situation des enfants en Libye	57
Annexe 4- Liste des participants	59
Annexe 5- Ordre du Jour	64

## ACRONYMES

ACPF	The African Child Policy Forum
ADF	Forum Africain du Développement
AMC	Africa Wide Movement for Children
BHCDH	Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme
CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
CADBE	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant
CAEDBE	Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant
CARMMA	Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CG	Comité de Gestion
CONAFE	Coalition des ONG Africaines pour l'Enfant
DPE	Développement de la Petite Enfance
HURIDOCS	Human Rights Information and Documentation Systems, International
IHRDA	Institut pour les Droits Humain et le Développement en Afrique
JEA	Journée de l'Enfant Africain
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PE	Protection de l'Enfance
PDI	Personnes déplacées Internes
PNB	Produit National Brut
RASD	République Arabe Sahraouie Démocratique
RDC	République démocratique du Congo
SIDA	Syndrome Immunodéficient Acquis
UA	Union Africaine
UNICEF	United Nations Children's Fund
VIH	Virus de l'Immunodéficiencce Humaine



# 1ère Journée

## Discours d'ouverture et de bienvenue de David Mugawe, Directeur Exécutif de The African Child Policy Forum

### Session 1: Introduction au Forum de la Société Civile

Intervenant: Edmund Amarkwei Foley, Institut pour les Droits Humains et le développement en Afrique

M Foley a commencé par indiquer que, parmi les facteurs qui ont contribué à la réussite du développement des droits humains en Afrique, figuraient la coalition d'institutions non-gouvernementales et d'organisations de la société civile autour de thématiques d'intérêts communs et de mécanismes de droits humains de l'Union Africaine, comme tremplin d'action. Beaucoup des instruments relatifs aux droits humains africains sont effectivement nés de l'action concertée et commune des ONG et des OSC.

C'est dans ce contexte qu'il a présenté le 4ème Forum sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant. Le forum des OSC s'est élargi afin d'inclure une myriade de participants ayant une expertise approfondie. A ce titre, le terme de "Forum de la Société Civile" a été transformé en "Forum" afin de refléter la diversité de ces participants, tout en se concentrant toujours sur la CADBE.

### Qu'est ce que le Forum ?

Le Forum constitue un cadre pour un partenariat stratégique afin de faire progresser les droits de l'enfant en Afrique. Avec un CAEDBE, de plus en plus puissant et actif, le Forum est né pour institutionnaliser la collaboration et la coopération avec le CAEDBE dans l'exercice de son mandat.

Le Forum constitue également un projet pour un partenariat stratégique. Il fournit un point de rencontre pour les organisations travaillant sur les différentes questions des droits de l'enfant en Afrique, afin de dégager une compréhension commune sur des questions thématiques choisies. Il rassemble des défenseurs afin de débattre autour d'un thème général et un ou deux sous-sujets, développer des recommandations et communiqués qui sont présentés pour examen, adoption et mise en œuvre au CAEDBE au cours de ses sessions. Le Forum fournit également une opportunité de renforcement de capacités et de développement de réseau.

Le Forum, d'une voix commune, dialogue continuellement avec le CAEDBE et d'autres institutions des droits humains de l'UA sur des questions clés affectant les enfants en Afrique et les exhorte à agir afin d'obtenir des résultats positifs. En tant que baromètre des progrès, le Forum surveille et évalue constamment l'état de réalisation des

recommandations et communiqués adoptés chaque année lors de ses réunions. Ces recommandations et communiqués sont les étapes qui jalonnent la mise en œuvre de la CADBE.



### Objectifs du Forum

- Contribuer à l'application appropriée de la CADBE et à l'Appel pour une Action Accélérée pour une Afrique Digne des Enfants
- Favoriser une collaboration et une coopération rapprochées des organisations de la Société Civile ; de la commission de l'UA, ses structures et organes ; du CAEDBE et tout autre partie prenante, afin de promouvoir et protéger les droits de l'enfant et son bien-être en Afrique ;
- Eduquer, partager et apprendre les uns et des autres sur des questions importantes liées aux droits de l'enfant ;
- Fournir des recommandations au CAEDBE sur différents sujets, importants relatifs aux droits de l'enfant.

### Histoire

A partir d'une réunion de conception de 13 participants, suite à la 12ème session de la CAEDBE, le Forum s'est élargi à plus de 150 participants. Les principales réalisations du forum sont les suivantes :

- Rassembler de nombreuses et diverses organisations travaillant sur la question des enfants, améliorant le développement de réseau de la Société civile et son engagement auprès du CAEDBE;
- Elaborer des recommandations spécifiques au CAEDBE, parmi lesquelles certaines ont été mises en œuvre avec succès;
- Maintenir une participation active du CAEDBE dans ses délibérations ;

Avril 2009-  
1er Forum (précédant la 13ème session du CAEDBE)

Novembre 2009-  
2ème Forum (précédant la 14ème session)

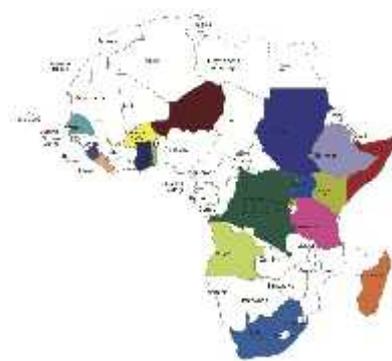
Mars 2010-  
3ème Forum (précédant la 15ème session)

Mars 2011- 4ème Forum (précédant la 17e session)

- Faire pression et soutenir la nomination et l'élection des candidats au CAEDBE;
- Faciliter et soutenir la présentation de rapports complémentaires au CAEDBE, (y compris des traductions, résumés), ainsi que la participation des représentants des organisations de défense des enfants aux pré-sessions.
- Renforcer la visibilité de la CADBE et du CAEDBE
- Renforcer les capacités et améliorer les compréhensions de la Société Civile sur les mécanismes et procédures du CAEDBE.

Le 4ème Forum mettra l'accent sur " les enfants privés de soins appropriés". Les objectifs spécifiques du Forum sont les suivants :

- Attirer l'attention sur les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants privés de soins appropriés en Afrique;
- Apporter des réponses appropriées pour faire face à ces difficultés.



Ce Forum a rassemblé plus de **100 personnes de 23 pays différents (dont 19 d'Afrique)** pour discuter et débattre des questions de l'enfant en Afrique.

M. Foley a alors remercié les organisateurs de ce Forum: Plan International, Save the Children, CONAFE, IHRDA, Africa-wide Movement for Children et The African Child Policy Forum.

## Session 2: Discours Programme

Intervenants: Musa Gassama, Directeur Régional, Afrique de l'Est, Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme,  
Akila Belembaogo, Directrice du Bureau de Liaison de l'UNICEF, Représentante auprès de l'UA et de la CEA  
Rita Ndeto, Département des Affaires Politiques, UA

Musa Gassama- Orientation stratégique du Bureau des Nations-Unies du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme en Afrique et comment les OSC peuvent collaborer

M. Gassama a commencé sa présentation en expliquant que le "bureau du Haut commissaire aux droits humains" est l'autorité au niveau mondial concernant les droits humains, la responsabilité de la conduite des programmes de l'ONU sur les droits humains et de la promotion et protection des droits humains. Plus spécifiquement, le BHCDH est mandaté pour assister les Etats membres et les mécanismes de droits humains de l'ONU dans le développement de normes de droits humains, ainsi que dans la surveillance de leur

mise en application. Ce travail est accompli en étroite collaboration avec les ONG, les gouvernements et autres agences.

Le BHCDH travaille avec les OSC car le bureau a conscience qu'il est fondamental d'apporter des changements. Elles disposent d'une position stratégique pour conduire une procédure de prise de décision nationale de réforme des lois, politiques et pratiques. Leur accès aux différentes parties prenantes est fondamental dans le cadre du suivi, de l'information et de la sensibilisation.

Le BHCDH a identifié 3 grands axes qui guident son engagement avec la Société Civile :

1. Renforcer les capacités de la Société Civile;
2. Protéger le cadre dans lequel la Société Civile intervient;
3. Promouvoir la participation de la Société Civile dans les processus de prise de décision avec le système des droits humains de l'ONU

Le BHCDH propose différents points d'entrée aux OSC pour interagir et coopérer avec les "mécanismes des droits humains de l'ONU". Il existe une Section Société Civile basée à Genève, dont l'objet est de renforcer les opportunités de collaboration avec les OSC. Les OSC ont également l'opportunité de s'adresser directement à la Haut Commissaire et à ses Hauts Représentants lorsqu'ils sont dans différents pays d'Afrique. En outre le BHCDH a mis place des points focaux pour les OSC dans ses bureaux locaux et régionaux, ceux-ci ont en charge la responsabilité d'assurer une coopération directe. M Gassama a appelé les participants à dialoguer directement avec ses bureaux afin de collaborer.

Le BHCDH fournit à la fois une assistance technique et financière au Forum des ONG organisé avant la session de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et cherche à soutenir tout autre initiative de ce type. **Ainsi, l'OHCHR envisage de soutenir ce Forum.**

Il existe également différentes opportunités de fonds et de programmes de financement à l'intention des OSC. Le BHCDH a mis en place 4 types de financements et de programmes de formation pour aider et améliorer le rôle et l'engagement des OSC dans les droits humains. Pour toute information complémentaire à ce sujet veuillez consulter notre site internet : <http://www.ohchr.org>

En conclusion, M Gassama a cité HC Navi Pillay, Haut commissaire aux droits humains, qui a souligné le rôle vital des OSC dans la mise en œuvre des changements communautaires. M. Gassama a présenté, en outre, un livret fournissant les détails des opportunités de financement offertes aux OSC par le BHCDH.

*"... Vous, acteurs de la Société Civile, prenez le pouls des communautés dont vous êtes issus. Votre implication est indispensable à l'obtention de résultats sur le terrain, ou cela importe le plus."* - HC Navi Pillay, Haut Commissaire aux Droits Humains

Si vous souhaitez entrer en contact avec le bureau régional du BHCDH en Afrique de l'Est, veuillez contacter le point focal pour les OSC: Kinetibeb Arega, [KArega@uneca.org](mailto:KArega@uneca.org).

## Akila Belembaogo- Regard sur les enfants de la rue: Tendances actuelles en Afrique et état des droits des enfants de la rue.

Mme. Belembaogo a commencé par applaudir ce Forum, tout en notant que la presque

totalité des régions d'Afrique était représentée, à l'exception de l'Afrique du nord. Elle a préconisé de mettre en œuvre tous les efforts possibles afin d'assurer la représentation de cette partie de l'Afrique.

La Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant a été adoptée en 1990, mais est entrée en vigueur en 1999. En comparaison la CRC, dont la mise en œuvre n'a nécessité que 10 mois, la campagne régionale pour sa ratification a été longue. Au regard de ce processus, il devint clair qu'aucun succès ne peut être obtenu sans partenariat.

Tout comme la CDE, la Charte des Enfants Africains constitue un outil complet énonçant les droits et règles gouvernant les droits sociaux, culturels et économiques. Elle est issue de la CRC et prend en compte les réalités économiques, culturelles et les valeurs sociales africaines. Le Bureau de Liaison de l'UNICEF avec l'UA et de la CEA a favorisé une étroite collaboration entre le Comité Africain d'Expert et le Comité de la CDE Nations Unies.

*“Un enfant n'appartient pas à la rue, mais à une famille.”- Akila*

### Belembaogo, UNICEF

Comme chacun sait, cette année le thème de la Journée de l'Enfant Africain est “ tous ensemble pour les enfants de la rue”. Mme Belembaogo a ensuite poursuivi son exposé technique.

Elle a commencé par fournir la définition de l'enfant de la rue : “ un enfant de la rue est un enfant qui (a) à cause de la maltraitance, la négligence, la pauvreté, des agitations communautaires, ou pour tout autre raison, a quitté sa maison, sa famille et sa communauté et vit, mendie ou travaille dans la rue; ou (b) en raison de soins inadaptés, mendie ou travaille dans la rue mais retourne chez lui à la nuit tombée” (Loi sur l'Enfance de 2005, Numéro 38 d'Afrique du Sud).

Elle en vint ensuite à détailler les différentes catégories d'enfants en précisant que la catégorisation des programmes d'enfants n'est pas toujours la voie la mieux adaptée pour protéger leurs droits :

- Enfants à risques - Enfants des zones urbaines pauvres
- Enfants vivant dans la rue – Enfants pour qui la rue est l'espace de vie principal.
- Enfants travaillant dans la rue – Enfant qui vient dans la rue dans le but d'apporter un revenu complémentaire à la famille.

Elle a abordé quelques unes des raisons pour lesquelles les enfants viennent dans les rues notamment la pauvreté ; l'urbanisation rapide et l'industrialisation associée à l'effondrement de l'économie rurale; des structures qui laissent les enfants sans défense; une croyance erronée dans le fait que la vie dans une grande ville serait plaisante et facile; et tout autre crise sociale, économique et politique telles que des épidémies, des conflits ethniques et militaires, mouvements de réfugiés etc....

Mme Belembaogo a ensuite abordé de nouvelles tendances dans le phénomène "d'enfants de la rue". Il s'agit d'un problème mondial. Obtenir des données statistiques précises sur les enfants de la rue est difficile, compte tenu du caractère isolé et caché de la vie qu'ils mènent. Les estimations grossières s'élèvent à à peu près 100 millions d'enfants de la rue dans le monde. Ce chiffre atteint 150 millions dans certaines études. L'UNICEF a évalué ce chiffre à des dizaines de millions en 2005.

Des études estiment qu'environ 32 millions d'enfants sont dans la rue. Mme Belembaogo a ensuite évoqué des statistiques spécifiques à certains pays sur les enfants des rues.

Le nombre d'enfants de la rue est en augmentation. En Zambie, entre 1991 et 1994, ce nombre a doublé pour passer de 35 000 à 70 000 et a augmenté de 4 500 à 30 000 à Nairobi, Kenya. Cet accroissement, dans les pays subsahariens, est en grande partie dû à la pandémie du VIH et du SIDA.

La majorité des "enfants de la rue" a entre 10 et 14 ans, mais certaines études indiquent des tranches d'âge allant de 6 à 17 ans. L'âge auquel les enfants commencent à travailler dans la rue diminue car le nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables augmente.

Les "garçons de la rue" sont plus nombreux que les filles. Une étude menée en Afrique du Sud et de l'Est en 1995, dans 65 villes, a montré que 74% des enfants de la rue étaient des garçons et 26 % des filles. Elle a ensuite examiné quelques unes des raisons l'expliquant, notamment par le fait que, fréquemment, les filles travaillent comme domestiques, dans des bars ou comme travailleuses du sexe, au lieu de travailler dans la rue.

Mme Belembaogo a ensuite examiné les effets et les conséquences des droits de l'enfant sur ces groupes d'enfants. Elle a résumé l'ensemble des droits issus de la CADBE en rapport avec ce groupe particulier d'enfants.

En conclusion, elle a abordé les efforts à accomplir pour aider ces enfants. Elle a suggéré que toutes les parties prenantes plaident pour la ratification, la vulgarisation, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Toutes les opportunités doivent être saisies pour plaider et faire pression au profit des enfants et faire entendre leur voix. Tous les partenaires et parties prenantes qui se concentrent sur les enfants devraient délibérément cibler les enfants vivant et travaillant dans la rue comme participants et bénéficiaires des programmes, et promouvoir des programmes intersectoriels pour s'attaquer aux causes sous-jacentes. Enfin, nous devrions tous promouvoir les politiques de protection nationale (ainsi que le système de protection sociale de l'UA).

Si vous souhaitez entrer en contact avec le bureau de liaison de l'UNICEF à l'UA, veuillez contacter le point focal pour les OSC : Metasebia Solomon [msolomon@unicef.org](mailto:msolomon@unicef.org)

Une copie intégrale de l'intervention de Mme Belembaogo est disponible sur le site internet : [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)

Rita Ndeto, Département des affaires politiques de l'UA, Division des affaires humanitaires – Le rôle de la convention de l'OUA sur les réfugiés et de la convention de l'UA sur les PDI dans la protection des droits de l'enfant sans soins appropriés

Mme Ndeto a commencé son intervention en expliquant qu'il existait de nombreux déplacements forcés en Afrique, dus aux conflits, ainsi qu'aux catastrophes naturelles et d'origine humaine. Sur le continent, plusieurs conflits sont achevés (Liberia, Sierra Leone, Angola, Sud Soudan, Nord Ouganda etc.), d'autres se prolongent tels qu'en Somalie, RDC, RASD, Tchad/Darfour, certains sont récurrents à l'image de la Côte d'Ivoire et de nouveaux cas apparaissent (Kenya, Tunisie, Egypte, Libye). Les déplacements forcés sont également causés par le changement de climat, la sécheresse, les inondations et l'urbanisation.

Dans ces circonstances, les enfants risquent d'être séparés de leur famille, de devenir des enfants isolés et d'être recrutés pour des activités militaires. Leur manque de bases (logement, nourriture, habillement, santé, besoins psychosociaux et éducation) les exposent au risque du travail et de la maltraitance et peut les conduire dans la rue. Dans ce contexte les filles sont plus vulnérables.

Il y a plus de 10 millions de PDI et 5 millions de réfugiés en Afrique\*.

"Ce chiffre pourrait être plus élevé que les statistiques officielles des gouvernements."

#### La Convention des PDI de l'UA

Cette Convention, adoptée le 22 Octobre 2009, à Kampala, Ouganda, est l'unique convention au monde qui s'adresse spécifiquement aux PDI. Son approche est généraliste, tout en étant consciente qu'il existe différentes catégories de personnes constituant cette communauté. Son approche est fondée sur les droits et est directement reliée à la CADBE (elle se réfère à l'article 1 qui définit l'enfant comme tout être humain n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans). La convention définit les PDI comme des personnes forcées/obligées de partir de chez elles; suite/dans le but de partir d'éviter un conflit/situation armée.

La Convention énonce des objectifs dans un but de prévention, protection, assistance et de solutions durables. Elle prévoit les obligations, responsabilités et rôles des Etats-parties, groupes armés, acteurs non étatiques et tous autres acteurs impliqués, y compris l'Union Africaine, l'ONU et les ONG et OSC dans la prévention, la protection et l'assistance.

Certains des articles clés de la Convention traitant des enfants sont : l'Article 9 qui s'intéresse à l'obligation des Etats-Parties au regard de la protection et de l'assistance lors

des déplacements et le paragraphe 2 (c) qui se réfère aux enfants séparés et non accompagnés. L'article 13 traite de l'enregistrement et des documents personnels (le paragraphe 2 indique que les PDI devraient se voir délivrer des documents appropriés tels que des passeports, cartes d'identité et certificats de naissance) et le paragraphe 4 précise que les femmes, les hommes aussi bien que les enfants non accompagnés doivent avoir une égalité de droit d'accès dans l'obtention de tels documents.

La convention a été adoptée 30 jours après le dépôt du texte, mais la ratification d'au moins 15 Etats-membres est nécessaire à son entrée en vigueur. A ce jour, seuls 3 pays ont ratifié la convention PDI (31 l'ont signée).

### Que doit-on faire?

Mme Ndeto a ensuite souligné que toutes les parties prenantes devraient agir afin d'obtenir une signature et une ratification rapide de la Convention. Les OSC devraient également évaluer les cadres normatifs existants ainsi que les modifications législatives nécessaires ou requises afin de ratifier et de mettre en œuvre la Convention.

Il s'agit de quelque uns des autres points sur lesquels Mme Ndeto pense que nous devrions nous concentrer dans notre travail de protection des enfants sans soins appropriés.

Elle a ensuite abordé ce qui devait être accompli pour faire en sorte que ces politiques passent de la rhétorique à l'action. Il est nécessaire de diffuser, vulgariser et mettre en œuvre les politiques et conventions. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes et de prendre des mesures préventives, notamment en alertant précocement. Il est également nécessaire de développer des mesures de protection et d'assistance destinées aux enfants sans soins appropriés.

Pour une copie du discours intégral de Mme Ndeto, veuillez consulter : [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)

### Questions et réponses de la session d'ouverture.

Beaucoup de participants ont fait part de leur inquiétude à propos du manque d'implication des enfants au Forum, en interaction avec le CAEDBE. Les participants enjoignent les organisateurs de s'assurer de la présence des enfants au Forum. **En réponse, l'UNICEF a exprimé son intérêt à travailler avec le Forum afin de s'assurer de la participation des enfants au prochain Forum.** L'UNICEF a également mentionné qu'elle a parrainé la participation de la jeunesse au Forum Africain du développement et que ce pourrait être pris pour modèle pour le Forum.

Dans le même ordre d'idée, les participants ont discuté des défis auxquels ils font face en tentant d'expliquer le thème de la journée de l'Enfant Africain aux enfants et ont plaidé

A ce jour, seuls 3 pays ont ratifié la Convention PDI de l'UA. Il est nécessaire de recueillir 15 ratifications afin qu'elle entre en vigueur

pour que le langage usité lors du thème de cette année soit suffisamment simple à comprendre. Les participants souhaitent explorer également les voies par lesquelles les enfants pourraient être impliqués dans la détermination du thème annuel de la Journée de l'Enfant Africain.

Pendant les discussions, il a également été suggéré que les enfants soient encouragés à participer à la fois aux pré-sessions des ONG et à la présentation des rapports des Etats, en tant que membres de la délégation quand ils viennent devant le CAEDBE.

Les participants ont, en outre, soulevé la question des pays qui ne font pas partie de l'UA (tel que le Somaliland) et des enfants des pays qui n'ont pas ratifié les Conventions. En réponse, Mme Ndeto de l'UA, a affirmé qu'en tant qu'employée de l'UA, elle peut interagir avec quiconque se trouvant sur le continent, à l'exception du Maroc qui n'est pas un Etat membre de l'UA. En revanche, en ce qui concerne les participants du Somaliland, elle est heureuse de dialoguer sous les auspices de la Somalie, tout en précisant que s'ils souhaitaient dialoguer en tant que pays Somaliland, elle serait limitée dans son action car le Somaliland n'est pas reconnu en tant que pays par l'UA.

Une autre préoccupation récurrente réside dans les données statistiques : Comment obtenir des données précises suffisamment exploitables afin que nous soyons en mesure de comprendre et résoudre les problèmes auxquels les enfants font face ? L'UNICEF a répondu qu'il était particulièrement difficile d'obtenir des données statistiques sur les enfants des rues. Mme Belemboago a exprimé le besoin de se réunir afin de trouver un accord sur les indicateurs, de manière à ce que les statistiques officielles soient mieux renseignées. A défaut, les organisations ne sont pas en mesure de traiter le problème globalement. La promotion des registres de naissances est un autre élément clé. Nous ne pouvons obtenir de statistiques précises (et en conséquence des programmes de développement appropriés) tant que tous les citoyens n'auront pas de certificats de naissance. Les statistiques actuelles ne prennent souvent pas en compte les nomades, PDI et enfants de la rue. Mme Ndeto a également soulevé la question des statistiques liées aux PDI et réfugiés, les chiffres utilisés étant officiels et ces chiffres étant très vraisemblablement bien en dessous de la réalité.

Les participants ont souligné la nécessité pour les programmes d'aborder la question de la protection sociale et des moyens de subsistance afin de lutter contre la pauvreté. Mme Belemboago a répondu sur ce point que, par le passé, la pauvreté a été abordée au travers de projets de l'UNICEF plutôt que de programmes. L'organisation est en train de changer et réalise qu'il est primordial que, dans son travail, elle lutte contre la pauvreté. Le système de protection sociale de l'UA constitue, pour nous, un guide sur son sujet.

Mme Belemboago a également plaidé pour une ouverture du Forum à d'autres que la Société Civile notamment aux organisations internationales, au monde des affaires et aux organisations philanthropiques.

Mme Cissé, Secrétaire du CAEDBE a également fait savoir que le Niger n'était désormais plus suspendu par l'UA et, de ce fait, le CAEDBE peut finalement examiner le rapport du Niger.

## Questions spécifiques :

Q: Dans quelle mesure le changement climatique affecte-t-il les enfants sans soins appropriés?

R: Récemment a eu lieu le Forum Africain du Développement dont le thème était le changement climatique. L'UNICEF suggère que vous utilisiez les conclusions du FAD pour vous aider à faire pression et traiter les questions liées au changement climatique.

Q: De quelle façon, le BHCDH peut aider le Forum et le Comité ?

R: M. Gassama a précisé que tous les rapports étatiques traitant des droits humains doivent prendre en considération la Charte Africaine des Droits de l'Enfant. Il est à noter également que la Société civile est supposée élaborer des rapports alternatifs sur les droits humains.

Q: Suite à la Journée de l'Enfant Africain, il est apparu qu'il n'y avait aucun suivi et surveillance. Comment répondre à ce problème ?

R: L'UNICEF rend un rapport sur la Journée de l'Enfant Africain qui peut être diffusé. Ce rapport présente ce qui a été accompli, certaines des leçons tirées et des recommandations pour une utilisation future. Pour obtenir une copie de ce rapport, contacter par e-mail : Metasebia Solomon [msolomon@unicef.org](mailto:msolomon@unicef.org). L'Africa Wide Movement for Children a également l'intention de mettre en valeur les différentes façons dont les pays ont célébré la Journée de l'Enfant Africain sur son site internet [www.africawidemovement.org](http://www.africawidemovement.org).

Q: L'UNICEF s'inspirent-elle des meilleures pratiques des autres parties prenantes?

R: L'UNICEF présente un rapport annuel sur l'impact des programmes, annexant un guide des bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques proviennent des gouvernements et des ONG. Si vous souhaitez obtenir une copie du rapport annuel de l'UNICEF, veuillez contacter : Metasebia Solomon [msolomon@unicef.org](mailto:msolomon@unicef.org).

Q: La crise des PDI résulte fréquemment d'une mauvaise gouvernance, de démocraties restrictives ou de processus électoraux viciés. A ce titre, comment entendons-nous renforcer la Charte de l'UA sur les Elections, la Gouvernance, la Démocratie et les Droits Humains afin de lutter contre ce problème ?

R: La Charte de l'UA sur les Elections, la Gouvernance, la Démocratie et les Droits Humains a été adoptée en 2007. A ce jour, seulement 9 ratifications et 38 signatures ont été obtenues. Elle n'est donc pas entrée en vigueur. Nous pouvons participer à la ratification de cette charte. Nous devons œuvrer à un changement de paradigme et à développer l'espace de la bonne gouvernance, des droits humains et de l'enfant. De quelles structures disposons-nous sur le terrain pour aborder ces questions ?

## Session 3: Progrès accomplis par L'Africa Wide Movement for Children

Intervenante: Professeur Rose September, Africa Wide Movement for Children

Le Professeur September a commencé cette session, en présentant certaines statistiques relatives à la condition dramatique des enfants en Afrique. Elle a poursuivi en expliquant qu'en Mai 2008, plus de 150 organisations œuvrant pour les enfants et la jeunesse, ainsi que des défenseurs des droits de l'enfant intéressés, se sont réunis pour former l'Africa Wide Movement for Children. Plusieurs raisons les ont motivés:

- Les enfants et la jeunesse africaine représentent plus de la moitié de la population du continent, mais sont de nombreuses façons les plus désavantagés.
- La paix en Afrique, la stabilité, la sécurité, la démocratie et un développement durable dépendent du bien-être de ses enfants et de sa jeunesse d'aujourd'hui.
- Il est impératif d'investir dans le potentiel des enfants d'Afrique, qui représentent une formidable force d'appui pour un changement positif.
- Il est d'une urgente priorité d'inclure les enfants dans l'agenda public et politique au travers de la promotion des activités de plaidoyer, des politiques et des lois favorables.

Les participants au lancement de l'AMC ont eu conscience du besoin d'aller au delà des frontières nationales et que l'avantage concurrentiel de la Société Civile réside dans la collaboration, la création de partenariats stratégiques et d'alliances au delà des frontières nationales et régionales. Il en a résulté la création d'un mouvement indépendant axé sur les enfants et la jeunesse, l'Africa Wide Movement for Children.

### **But**

Le but de l'AMC est de promouvoir et plaider pour la réalisation totale des droits et du bien-être des enfants en Afrique. Ses principales stratégies sont le partage de connaissance, le renforcement des capacités, le plaidoyer et la création d'alliances.

### **Réalisations**

Le Professeur September a exposé les grandes lignes de certaines réalisations de ce Mouvement. Parmi les grandes lignes, citons l'achèvement des documents fournissant une autorité constitutionnelle et légale au Mouvement, l'existence d'un règlement d'adhésion, la mise en place d'une consultation autour de l'adoption transnationale et la collaboration avec le CAEDBE.

### **Les perspectives**

Dans le future, l'AMC aimerait renforcer ses capacités institutionnelles et mettre en oeuvre ses stratégies et programmes clés (en se concentrant en particulier sur le renforcement de ses capacités et le plaidoyer)

En conclusion, le Professeur September a invité tous les participants à devenir membre de l'Africa Wide Movement for Children.

Pour plus d'informations au sujet de l'Africa Wide Movement for Children, veuillez contacter le Professeur September [rseptember@officeaction.co.za](mailto:rseptember@officeaction.co.za) ou visiter le site internet de l'Africa-Wide Movement : [www.africawidemovement.org](http://www.africawidemovement.org)

## Session 4: le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant - Mise à jour sur les plans et priorités.

Intervenante : Mme Agnès Kaboré, Présidente du CAEDBE



**Mme Kaboré,  
Présidente du  
CAEDBE**

Mme. Kaboré a présenté aux participants le fonctionnement du Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant. Elle s'est concentrée sur la création et la composition du Comité, son mandat, son travail ses objectifs à court terme, ses contraintes et défis.

Le CAEDBE a été créé en 2001 (en application de l'article 32 de la Charte). Sa première

Membres actuels du Bureau		
Rôle	Noms	Pays
Présidente	Mme Agnès KABORE	Burkina Faso
1er Vice Président	M. Cyprien YANCLO	Benin
2nd Vice Président	Dr. Benyam DAWIT	Ethiopie
3ème Vice Président	Mme Fatima Zohra Delladj SEBAA	Algérie
Rapporteur	M. Clement MASHAMBA	Tanzanie

session s'est tenue en 2002. Le Comité est composé de 11 experts indépendants élus par l'Assemblée de l'UA (en application de l'article 33). Chaque membre est élu pour un mandat de 5 ans non renouvelable.

Le CAEDBE élit son propre bureau pour une période de deux ans. Un quorum de sept experts est exigé pour prendre des délibérations lors d'une session.

### Mandat

Le Mandat du Comité (au sens de l'Article 42) est le suivant :

1. Promouvoir et protéger les droits inscrits dans la Charte:
  - a. Collecter des informations et de la documentation;
  - b. Conduire des évaluations et des études interdisciplinaires dans le domaine des droits et de la protection de l'enfant en Afrique;
  - c. Tenir les réunions du Comité;

2. Encourager les institutions nationales et locales en matière de droits et protection de l'enfant, si nécessaire en faisant connaître ses points de vue aux gouvernements et en développant des recommandations;
3. Développer et clarifier des règles et principes visant à protéger les droits et bien-être de l'enfant en Afrique;
4. Coopérer avec les autres institutions et agences internationales, régionales et africaines impliquées dans la promotion et la protection des droits et bien-être de l'enfant;
5. Surveiller la mise en œuvre des droits inscrits dans la Charte et s'assurer de leur respect;
6. Interpréter les dispositions de la Charte à la requête des Etats parties, de l'UA ou tout autres institutions reconnues par le Comité ou un Etat partie;
7. Exécuter tout autre mission assignée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA, par le Président de la Commission de l'UA ou tout autre organe de l'UA ou de l'ONU.
8. Promouvoir la Journée de l'Enfant Africain et déterminer son thème annuel (La célébration du 16 Juin est destinée à attirer l'attention sur les obligations des Etats parties en matière de droit de l'enfant).

### Journée de l'Enfant Africain

En application de la résolution de l'UA CM/Res 1290 (XL), le 16 juin a été déclaré Journée de l'Enfant Africain. Ce jour a été choisi à la mémoire des massacres de 1976.

Le thème de cette Journée ont été jusqu'ici:

2006 Le droit à la protection / mettre fin a la violence contre les enfants

2007 Lutter contre le trafic d'enfants.

2008 Le droit à la participation

2009 Une Afrique digne des enfants: appel à une action accélérée pour la survie.

2010 Planification et budgétisation pour le bien-être de l'enfant : une responsabilité collective.

2011 Tous ensemble pour une action urgente pour les enfants de la rue

### Les travaux

Le Comité examine les rapports des Etats Parties relatifs à la mise en œuvre de la charte et sur la situation des enfants; il examine les Communications et conduit des enquêtes sur les violations flagrantes des droits des enfants. Trois Communications ont été reçues à ce jour.

Une du Centre des Droits Humains à l'Université de Pretoria, une de l'Institut des Droits Humains et du développement et une 3ème de Open Society's justice initiative.

Le travail du Comité est régi par des règles internes de procédures. Le Comité se réunit 2 fois par an en sessions ordinaires pour une durée maximale de deux semaines. Il tient également des sessions spéciales à la requête des membres du Comité d'un Etat Partie à la Charte. Il est également possible de créer des sous-comités ou tout autre groupe de travail ad hoc sur des sujets spécifiques, quand cela s'avère nécessaire. Le comité établit un rapport annuel sur ses activités lors de la session ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA. Dès que le rapport a été examiné par l'Assemblée de l'UA et ses Etats parties, celui-ci est rendu public. Les Etats Parties doivent s'assurer que les recommandations du Comité soient largement diffusées dans leur propre pays, avec l'aide du secrétariat du CAEDBE.

Rapports des Etats soumis à examen lors de la 14ème et 15ème session : Burkina Faso, Kenya, Mali, Tanzanie and Ouganda

Des Recommandations sont en préparation pour le Burkina Faso et sont en cours de finalisation pour le Mali, La Tanzanie et l'Ouganda.

### Objectifs

Le CAEDBE vise des objectifs à court terme. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une note de conception identifiant les activités nécessitant des financements; de l'examen des documents de travail du CAEDBE; du renforcement de partenariat avec les OSC pour promouvoir la CADBE; d'assurer un lobbying constant afin d'obtenir la ratification de la CADBE par tous les Etats Parties et d'obtenir des Etats parties qu'ils soumettent leur rapport; du renforcement du partenariat avec le Comité des Nations Unies des Droits de l'Enfant et tout autre organisation similaire en établissant un cadre de dialogue permanent et des actions conjointes; du développement de partenariat avec d'autres départements de l'UA ( tel que l'Unité Démocratie et

Droits Humains du Département des Affaires Politiques); de la mise à jour du site internet du CAEDBE et d'un lobbying continu afin que le thème spécifique des droits de l'enfant soit choisi comme thème d'un sommet de l'UA. Le thème de la violence a d'ores et déjà été proposé.

### Stratégies

Le CAEDBE doit mettre en application certaines des stratégies suivantes afin de poursuivre ses objectifs : étendre les dispositions de la Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'enfant; le plaidoyer, collaborer efficacement avec les Etats parties; la recherche et la publication, le renforcement des capacités.

### Contraintes

Plusieurs contraintes existent notamment le manque de connaissance de la Charte, du Comité et de ses activités; le fait que peu de rapports d'Etats parties aient été examinés;

Le CAEDBE est en attente d'Idées de la part des Sociétés Civiles sur la façon d'impliquer les enfants dans la sélection de thèmes pour la Journée de l'Enfant Africain.

du personnel insuffisant (administratif, juridique et financier) et des ressources insuffisantes.

### **Défis**

Dans les années à venir, le CAEDBE travaillera à la mise en œuvre de l'objectif du plan stratégique 2010-2015; au transfert du secrétariat du Comité (conformément à la décision prise à Kampala); s'assurera qu'il dispose de moyens humains, techniques et financiers suffisants; ; s'assurera que chaque session dure deux semaines pour un examen plus efficace des rapports; fera davantage pour s'assurer que la Charte et le CAEDBE soient reconnus et s'assurera que tous les Etats parties présentent leur rapport pour la mise en œuvre de la CADBE en conformité avec la section 43 (mise en œuvre initiale dans un délai de deux ans suivants l'entrée en vigueur de la Charte. Tous les autres rapports devront être soumis tous les 3 ans).

En conclusion, Mme Kaboré a fait remarquer qu'il s'agissait d'une tâche immense nécessitant l'investissement personnel de chacun et une collaboration entre le Comité et les OSC. Ceci devrait être complété par de meilleurs mécanismes de communication externe de manière à ce que le Comité et son travail ait plus de visibilité.

**Pour obtenir une copie intégrale de l'intervention de Mme Kaboré veuillez consulter :**  
[www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)

### **Questions, réponses et discussion**

Pendant la discussion Mme Kaboré a demandé aux OSC d'aider les enfants à faire des suggestions relatives au thème de la Journée de l'Enfant Africain.

Certains participants ont soulevé des inquiétudes à propos de l'utilisation du terme "enfant de la rue" comme thème de la Journée de l'Enfant Africain. Ils ont exprimé le désir de se référer plus aux circonstances et aux vulnérabilités qui conduisent les enfants dans les rues. Mme. Kaboré a expliqué que le terme français était moins problématique (enfants en situation de rue).

Les participants ont émis plusieurs propositions pour la Journée de l'Enfant Africain. Ils ont préconisé au Comité d'utiliser un langage moins verbeux et technique, de manière à ce que les enfants saisissent mieux le concept du thème. Ils ont suggéré que les thèmes se complètent les uns les autres de façon à ce qu'il soit plus facile de poursuivre et de s'assurer que les mesures soient prises. Cependant, Mme Kaboré a précisé que les thèmes étaient choisis car ils représentent les enjeux actuels des enfants africains et qu'ils seraient difficiles de les rendre complémentaires. Mme Kaboré a également exhorté les participants à adresser des idées et suggestions pour les thèmes de la Journée de l'Enfant Africain au CAEDBE. Mme Kabore a également indiqué que le Comité attendait des idées permettant l'implication des enfants africains dans la suggestion du thème de la Journée de l'Enfant Africain.

Quelques participants ont préconisé aux organisateurs du Forum d'envisager d'inviter des membres de Forums similaires et d'organes de contrôle d'autres parties du globe, de manière à ce que les participants puissent apprendre d'eux.

Les participants ont de nouveau signalé leur inquiétude à propos de la participation des enfants. Ils souhaitent voir les enfants au Forum, mais également les voir interagir avec le CAEDBE de façon plus systématique. Ils ont également souhaité que le Comité aborde la question avec les Etats parties.

Les participants ont insisté auprès du Comité afin qu'il aille au delà de la discussion sur la ratification de la CADBE et sa mise en œuvre et qu'il s'assure que les Etats fassent des rapports à ce sujet. A cet égard, les recommandations du Comité sont très importantes. Les participants ont plaidé pour que le Comité émette des recommandations fortes et claires.

### Questions spécifiques.

Q: La RDC a-t-elle ratifié la CADBE ?

R: 45 pays africains ont à ce jour ratifié la Charte des enfants. La RDC a signé la Charte mais ne l'a, à ce jour, pas encore ratifiée (de même que Sao Tomé et Principe).

#### Hics

Le Soudan a soumis son rapport étatique au CAEBDE en version papier. Le rapport doit être rendu sous forme de copie électronique afin de faciliter sa traduction. A défaut, le rapport ne sera pas examiné.

Q: Quel est le processus de sélection du CAEDBE ?

R: Les Etats Parties (les gouvernements) sélectionnent leurs candidats et envoient une note verbale à l'UA afin de nommer un candidat. Pour plus d'informations sur le processus d'élection, demander une copie de la fiche de sélection à Eleni [csoforumacrcw@gmail.com](mailto:csoforumacrcw@gmail.com)

Q: Existents-ils des mécanismes d'investigation afin de s'assurer que les Rapports d'un Etat représentent effectivement la réalité de ce qui se passe dans le pays ?

R: Le Comité a toujours invité les ONG à leur représenter leur rapport alternatif AVANT le rapport du gouvernement. Le Comité a également le droit d'effectuer des missions d'investigations dans les pays afin d'examiner des cas présumés de violations des droits de l'enfant. Mme Kabore a également expliqué que les membres du CAEDBE sont élus dans le but de faire pression sur les gouvernements et de discuter avec les ONG et autres parties prenantes mais qu'il était de la responsabilité des Etats d'assurer la mise en œuvre de la Charte. Une des façons d'être certain du suivi adéquat des gouvernements et de s'assurer que les recommandations du CAEDBE aux Etats soient largement diffusées auprès du tous.

Q: Comment la Journée de l'Enfant Africain est-elle suivie pour s'assurer des changements survenus suite à la sensibilisation ?

A: Les gouvernements sont censés envoyer des rapports au CAEDBE à propos de ce qu'ils ont entrepris pour la Journée de l'Enfant Africain. Il serait bon de consolider ses rapports afin de mettre en valeur ce qui a été entrepris pour célébrer cette journée. En fonction des thèmes, nous aimerions diligenter des travaux de recherche et utiliser les résultats de cette

recherche afin d'enrichir les thèmes. Le site internet du Comité, serait un lieu d'échange de toutes ces informations.

**Session 5: LE CAEDBE en tant qu'instrument d'établissement des normes pour la sauvegarde des droits de l'enfant sans soins appropriés en Afrique.**

**Intervenants: Susan Mbugua, Save the Children Suède et Edmund Foley, Institut pour les Droits Humains et le Développement en Afrique**

Mme Mbugua a commencé la session en présentant la Charte africaine sur les Droits et le Bien-Etre de l'Enfant et en expliquant quelques uns de ses mécanismes pour l'engagement de la Société Civile. Pour des raisons de contraintes horaires, Mme Mbugua a dû survoler une partie de son intervention. **Une copie de l'intervention présentant la CADBE et le CAEDBE dans son intégralité, est disponible sur le site internet [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)**

#### **Rapports des Etats Parties.**

La préparation et l'examen des rapports des Etats Parties permettent un examen approfondi et périodique de la législation nationale et des règles administratives, des procédures et des usages. Les rapports des Etats Parties sont soumis pour la première fois deux ans après la ratification et ensuite tous les trois ans. Afin de minimiser les "rapports de service", les règlements fournissent une solution : l'article 24 du règlement dispose que "(a)un Etat partie qui a déjà soumis au Comité des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant un rapport fondé sur les dispositions de la CDE peut utiliser des éléments de ce rapport pour le rapport soumis au Comité tel que requis par la Charte des Enfants. Le rapport devra, en particulier, mettre en évidence les domaines qui sont spécifiques à la Charte des Enfants".

#### **Rapports des Etats parties**

soumis à ce jour :

Burkina Faso	Cameroun
Egypte	Kenya
Libye	Mali
Niger	Nigeria
Rwanda	Senegal
Tanzanie	Togo
Ouganda	

**Les rapports des Etats parties sont des documents publics** et leur "consultation généralisée" lors de la préparation des rapports est vivement encouragée. Le comité a également considéré les rapports de la société civile comme partie intégrante du processus. Avant l'examen du rapport, le Comité se réunit en de groupe de travail lors d'une pré-session au cours de laquelle le Comité identifie les problèmes pour les discussions avec l'Etat partie, et met en lumière les domaines où l'on manque d'information; il invite l'Etat partie à envoyer une délégation afin de présenter le rapport et engager un processus de dialogue constructif et nomme un rapporteur parmi

les membres du Comité.

## Communications

L'article 44 constitue le fondement des plaintes et communications des particuliers. Il dispose que "le Comité peut recevoir des Communications de toute personne, groupe ou organisation non gouvernementale reconnue par l'Organisation de l'Union Africaine, par un Etat membre, ou par les Nations Unies en relation avec tout sujet évoqué par cette charte".

Le Comité a élaboré un règlement relatif aux Communications afin de compléter les dispositions de la Charte (qui résume les critères d'admissibilité). Ainsi, aucune Communication ne peut être prise en compte par le Comité si elle est anonyme. Il est intéressant de noter que "[a] la Communication peut être présentée au nom d'une victime sans consentement à la condition que son auteur puisse apporter la preuve que cette mesure est prise au nom de l'intérêt suprême de l'enfant" (Ch. 2, art 1(I) (4) Guidelines). **Le comité peut accepter une réclamation d'un Etat non signataire de la charte dans l'intérêt suprême de l'enfant** (Ch. 2, art 1(II) (2) Guidelines). Mme Mbugua a ensuite précisé les conditions de recevabilité des Communications.

L'Etat concerné par une Communication doit avoir la chance de présenter une explication ou une déclaration écrite de ses observations sur la communication dans les 6 mois. Quand ce délai n'est pas respecté, le Comité peut poursuivre et prendre en compte la communication.

## Investigations

L'article 45 précise que le Comité peut "recourir à toute méthode d'investigation qu'il juge appropriée entrant dans le champ d'application de la présente Charte..." ce qui consiste dans le fondement des investigations. Le Comité a procédé à une investigation en 2005 dans le Nord de l'Ouganda. Le comité a adopté un Règlement sur la conduite des investigations, qui peuvent être initiées par le Comité ou à la demande d'un Etat Partie.

Le Règlement spécifie que les missions d'investigation doivent être rendues publiques et que le public et tout individu susceptible de contribuer au succès de la mission doit y être invité. A l'issue de la mission, et avant de quitter le pays visité, la délégation de la mission doit préparer un document présentant les résultats préliminaires de son investigation, qui doit être communiqué au gouvernement et aux médias. Le rapport final devra ensuite être préparé.

Le Règlement du Comité établit les mécanismes de suivi. Il pourra être requis de l'Etat partie visité par la mission, dans les 6 mois suivants la mission ou l'adoption d'une décision par le Comité, un réponse écrite des mesures prises à la lumière des recommandations émises dans le rapport de mission (Art. 26 du Règlement)

## Statut d'observateur

La CADBE, le Comité et ses règles de procédure reconnaissent le rôle des OSC dans la mise en œuvre et la surveillance des droits des enfants. Le statut d'observateur constitue la voie principale de formalisation de la relation entre les OSC et le Comité. Un règlement sur l'octroi du statut d'observateur a été adopté.

## **Ratification et Harmonisation**

45 Etats Parties (quelques autres sont en cours) ont ratifié la Charte. Des initiatives de réformes légales étendues ont eu lieu au travers du continent. La Tanzanie, l'Afrique Du Sud, le Nigéria, la Sierra Leone, Le Botswana, le Kenya et la Gambie en constituent de bons exemples. Un rapport d'ACPF sur l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est et un autre sur l'Afrique de l'Ouest et centrale sont attendus prochainement. Ils constituent d'excellents documents démontrant de quelle façon la CADBE a été harmonisée. Pour y accéder, consulter le site internet : <http://www.africanchildforum.org>.

Edmund Foley a ensuite continué l'intervention en se concentrant sur la CADBE en tant que principal instrument d'établissement des normes pour sauvegarder les droits des enfants sans soins appropriés.

Certaines des principales caractéristiques de la CADBE consistent dans le fait qu'elle a été créée pour les besoins des enfants africains (protection contre des pratiques traditionnelles nefastes, enfant réfugiés, etc...), elle englobe des générations de droits (civil, politique, économique, social, culturel) en mettant l'accent sur l'indivisibilité des droits et incluant des devoirs pour l'enfant.

Elle aborde également la définition des titulaires des devoirs et des droits. L'article 1 de la CADBE institue les Etats Parties comme les "titulaires "primordiaux des devoirs" pour s'assurer que les enfants reçoivent des soins appropriés. Leur "devoir premier" consiste dans la reconnaissance des droits de l'enfant et dans la prise de lois ou toute autre mesure afin de donner effet aux dispositions de la CADBE, en accord avec le processus constitutionnel national et les normes de la CADBE. Il reconnaît également le rôle des parents – art. 20- et leur donne le premier devoir d'éducation et de développement de l'enfant. L'article 20 requiert également des Etats Parties d'assister les parents afin d'accomplir ce devoir. La CADBE est cependant complémentaire d'autres instances où les parents et gardiens sont responsables de l'accomplissement des droits de l'enfant.

M. Foley a ensuite décrit certaines dispositions spécifiques protégeant les droits des enfants sans soins appropriés, incluant le droit à être identifié (Art 6(4) – l'Etat doit s'assurer que l'enfant n'est pas apatride); le droit à l'éducation et particulièrement le droit des enfants défavorisés (Art 11(3)(e) et la continuité d'éducation pour les filles enceintes (Art 11(6), le droit à un accès effectif à l'éducation, et la formation et la protection des enfants en situation de handicap (Art 13). D'autres dispositions prévoient le droit à la santé et aux services de santé (Art 14) – L'Etat a le devoir de poursuivre pleinement sa mise en œuvre; le droit à la protection de l'enfant de toute exploitation économique et de tout travail dangereux (Art 15), le droit à la protection contre la maltraitance infantile et la torture (Art 16), le droit à un procès équitable (Art 17), le droit à la protection de la famille (Art 18); le droit à une protection et des soins parentaux (Art 19). La Charte poursuit avec la protection contre les pratiques sociales et culturelles nefastes (Art 21), la protection de l'enfant contre un conflit armé (Art 22), la protection des droits des réfugiés et des enfants déplacés internes (Art 23), la protection spéciale et l'assistance dans l'hypothèse d'une séparation de ses parents (Art 25), la protection contre toute forme d'exploitation sexuelle (Art 27), la protection contre l'abus de drogues (Art 28), la protection contre la vente, le trafic et

l'enlèvement et en particulier contre l'utilisation des enfants pour la mendicité (Art 21) et la protection des enfants dont les mères sont emprisonnés (Art 30).

**Pour obtenir une copie des interventions intégrales de Mme Mbugua et M Foley, consulter le site internet [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)**

### **Questions et réponses:**

Q: Quand des filles violées dans la rue tombent enceintes, le nom du père et de la mère sont supposés être inscrits sur le certificat de naissance, est ce vraiment dans l'intérêt de l'enfant ?

R: . En Gambie, par exemple, l'intérêt de l'enfant est confirmé par la Loi sur l'Enfance. De ce fait, que le père soit connu ou non, l'enfant peut obtenir un certificat de naissance. Ces questions ne devraient pas empêcher indument quelqu'un de devenir citoyen.

Q: Vous avez mentionné que les Communications ne seront pas examinées si elles sont également examinées par une autre institution. De nombreuses questions de droits humains sont liées à tant de domaines, cela ne cause t-il pas de problème ?

R: Une Communication ne devrait pas être présentée à plusieurs Cours mais si une institution se trouve peu à l'aise pour aborder des questions, elle peut le transmettre à une autre institution. A titre d'exemple, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) a transféré une composante d'une Communication au CAEDBE afin d'en examiner l'aspect lié aux enfants.

Q: La RDC n'a pas ratifié la CADBE, peut elle tout de même introduire une communication auprès du comité ?

R: Rien n'interdit aux OSC ou à un individu de lancer une Communication, même si elle émane d'un pays qui n'a pas encore ratifié la CADBE.

Q: D'où partent les investigations ? Qui les initient et comment ?

R: Elles peuvent naître d'une Communication ou d'un Etat Partie ou même d'un rapport alternatif.

**Session 6: Discussion en panel sur les actions concrètes à un niveau national et régional pour aborder les principaux défis affectant les enfants sans soins appropriés.**

**Intervenants: Moussa Harouna, Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs; Beranger Beheroudougou, Plan International et Ibrahim Sesay, UNICEF Ethiopie**

## **Moussa Harouna, Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs**

M. Harouna a commencé en décrivant le travail du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs. Il est composé de 122 547 membres, de 2 071 groupes sur le terrain, 235 associations et est présent dans 22 pays. Tous les enfants concernés sont appelés "amis". Le but de leur travail est d'assurer à l'enfant, dans le mouvement, du succès dans la vie, car c'est ce que les enfants ont défini comme étant leur plus haute priorité.

Dans le Mouvement, ce sont les enfants eux-mêmes qui organisent et échangent entre eux. Les enfants forment ensuite une association et s'organisent ensuite dans les pays et ensuite au cœur des régions.

*“Nous devons comprendre que si un enfant échoue, ce n'est pas de sa faute mais en réalité celle des adultes entourant l'enfant , qui n'ont pas su l'assister-.”* -Moussa Harouna, Mouvement Africain des Enfants et jeunes

Travailleurs

La protection de l'enfant est une préoccupation primordiale. Les enfants qui travaillent doivent être protégés de la violence, des abus et la maladie. Au sein de ses groupes de base, on apprend aux enfants qui travaillent à se protéger les uns les autres. On leur donne la capacité de s'attaquer aux problèmes qu'ils rencontrent. Les enfants rêvent de ce qu'ils estiment être le succès et travaillent ensemble afin d'y aboutir. En leur apprenant la solidarité et la confiance, La première fondation protectrice est posée.

Le Mouvement pense que le rôle des adultes est d'accompagner les enfants dans la prise de leurs propres décisions. Ils ne devraient pas décider pour eux, mais leur créer un environnement favorable afin que les enfants se sentent en sécurité pour prendre les décisions qui sont dans leur intérêt.

**Une copie de l'intervention intégrale de M. Harouna est disponible sur le site [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)**

## **Protéger les enfants en situations d'urgence - R. Bérenger BEREHOUDOU, Plan International**

M. Berehoudou a décrit le travail que Plan accompli avec les enfants en situations d'urgence. Il a expliqué que les enfants sont souvent les groupes les plus vulnérables et les plus affectés dans les situations d'urgence. De nouveaux risques émergent dans les situations d'urgence, des risques existants sont exacerbés et il résulte de ces situations d'urgence des impacts à long terme sur les vies des enfants.

Il a examiné les risques majeurs comprenant les abus (sexuel, physique, psychologique et

des formes multiples de violence sexiste), l'exploitation et l'esclavage (y compris le recrutement forcé, la prostitution et le mariage), les négligences (séparation des parents, abandon, suppression de soins, détention et institutionnalisation injustifiée); et la détresse psychologique.

Afin de répondre à ces problèmes, Plan travaille sur la prévention, et la réponse aux abus, la négligence, l'exploitation et la violence contre les enfants dans les situations d'urgence. Cela comprend la fourniture d'une assistance psychologique en mettant l'accent sur l'enfant particulièrement vulnérable.

Afin de répondre aux droits de l'enfants en cas de catastrophe, Plan utilise une approche transversale : intégration de la protection dans tous les domaines: (de l'eau potable et des installations sanitaires, à la réalisation de droits civils au travers des registres de naissance), renforcement des capacités des acteurs locaux à établir et reconstruire les systèmes de protection, y compris la protection dans la surveillance et l'évaluation, et assurer la protection des enfants par les travailleurs humanitaires au travers de politiques efficaces et de mécanismes de renforcement.

Plan travaille avec de nombreuses organisations et individus différents car chacun a son rôle à jouer. L'organisation travaille avec des psychologues, travailleurs sociaux, forces de sécurité, administration, organisations de la jeunesse et des enfants, professions de santé et la communauté des ONG.

M. Berehoudougou a conclu son intervention en mettant l'accent sur le besoin constant de suivi, y compris un suivi journalier dans les camps, le contrôle des points d'écoute, les rapports confidentiels aux autorités, la supervision des psychologues, l'implication des travailleurs sociaux, la tenue de rencontre de coordination et l'assurance que chaque enfant détient un dossier confidentiel.

**Une copie de l'intervention intégrale de M. Harouna est disponible sur le site : [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)**

### **Le renforcement d'un système effectif de protection de l'enfant afin d'améliorer les droits et le bien-être des enfants sans soins appropriés. Le cas de l'Éthiopie. Ibrahim Sesay, UNICEF**

M. Sesay a présenté aux participants le concept de l'approche des systèmes. Il a soutenu qu'il existait un changement global dans le développement de l'approche des systèmes. En résumé, le problème, consiste dans le manque de visibilité de l'enfant ayant besoin de protection, une coordination pauvre, des capacités en ressources humaines et des ressources allouées à la protection de l'enfant très limitées. La programmation a été organisée de façon verticale, en blocs séparés, en usant des "catégories" pour dicter la programmation. Ce type de programmation rend difficile à gérer la gestion des données à pour les politiques et programmes fondés sur des preuves. Il est également évident que les cadres légaux, les réglementations et politiques de protection de l'enfant, et les

mécanismes d'application sont très souvent faibles. On note un manque de durabilité en raison de la dépendance vis-à-vis des aides et les enfants et familles ne participent pas au processus de prises de décisions comme elles le devraient.

### Renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant

D'où venons-nous?	Où allons-nous?
Projets – focus sur une collection d'activités	Programmes – focus sur la mise en place de systèmes
Focus sur des catégories d'enfants – approche verticale - rescousse-caritatif et critère du "thumb-suck"	Focus sur tous les enfants vulnérables – pas seulement des catégories – avancée en direction de la programmation horizontale et sur la base de la valeur
Planification à court terme – cycle de projet de 1 à 2 ans	Planification à long terme – vision de 5 à 10 ans
Large investissement dans les ONG, peu d'investissement dans les structures d'état – pauvre coordination entre acteurs-programmation fragmentée	Investissement dans le renforcement des capacités du Gouvernement d'Ethiopie pour qu'il remplisse ses obligations

### Qu'est ce qu'un système de protection de l'enfant ?

Il s'agit d'une approche complète de la protection des enfants contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence et de l'accomplissement des droits à la protection des enfants.

Il s'agit d'une approche holistique qui lie et promeut l'intégration avec d'autres systèmes. Elle augmente la visibilité de la protection de l'enfant dans l'agenda du développement et

**Un système de protection de l'enfant est constitué d'une série de composantes (par ex. lois, politiques, règlements, et services) organisés dans l'objectif de prévenir et répondre aux besoins des risques de protection.**

en tant que système à part entière. Elle améliore la coordination, la performance, l'efficacité au niveau national/sous-national et au niveau de la communauté entre le gouvernement, les partenaires et la société civile. Elle promeut des programmes durables qui appartiennent au pays. Elle encourage un meilleur usage des ressources limitées afin d'assurer une protection universelle et équitable à tous les enfants, en particulier les plus vulnérables; et pour promouvoir et renforcer des standards de bonne conduite dans le soin et la protection des enfants et fournir aux

enfants un accès fiable aux soins et à la protection dont ils ont besoin.

Il existe un outil de cartographie des systèmes de protection de l'enfant. Il suggère que nous dressions une carte de ce qui existe, évaluons le système afin de déterminer ce qui doit être amélioré, identifier les changements prioritaires nécessaires, déterminer leurs coûts, construire un consensus autour des changements requis les plus importants, trouver les

ressources nécessaires pour appliquer le changement et ensuite mettre en œuvre, suivre et évaluer.

Fonctions	Structures	Capacités	Processus
Gouvernance	Ministère/ agences	Ressources Humaines	Promotion
Financement	ONG	Infrastructure	Prévention
Droits au soin	Communautés	Financier	Réponse
Normes	Sociale	Services	Suivi
Cadre juridique et politique, y compris (coutumier)	Recherche		Collecte de données et gestion
Application			

### **Quelques éléments d'un système de protection de l'enfant.**

#### **Que fait l'UNICEF en Ethiopie?**

L'UNICEF essaie d'améliorer l'organisation du système et la coordination, avec des rôles et des responsabilités clairement définis, et de développer les mécanismes de coordination avec la société civile et à différents niveaux entre les secteurs. Elle essaie d'améliorer, pour les prises de décisions, les données et l'information. Cela s'entend par le développement d'une collecte nationale de données sur la protection de l'enfant afin d'assurer une information régulière des pratiques préventives et notables. Cela nécessite des ressources suffisantes, bien coordonnées et utilisées à bon escient afin de soutenir la protection de l'enfant.

L'UNICEF développe également des mécanismes de formation pour obtenir une force de travail sociale compétente et engagée. La tâche est en cours : atteindre le chiffre de 8 000 travailleurs sociaux qui sont en contact avec le ratio de la population dans des districts sélectionnés. L'UNICEF tente également d'améliorer la sensibilisation et l'engagement du public afin de prévenir les dommages faits aux enfants et répondre aux problèmes de protection. Elle travaille à soutenir les services de soin alternatif et des solutions efficacement réglementés, y compris au travers de l'accréditation de fournisseurs et l'application de standards minimum de soins. Enfin, l'UNICEF soutient et renforce le rôle des familles et communautés dans le domaine de la protection et du bien-être social de tous les enfants vulnérables.

**Une copie de l'intervention intégrale de M. Sesay est disponible sur le site : [www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)**

## Questions réponses :

Q: Les autres bureaux de l'UNICEF se sont-ils tournés vers l'approche des systèmes ?

R: De nombreux bureaux utilisent l'approche des systèmes mais tous n'ont pas encore changé.

Q: Pouvez-vous décrire la composition de le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs et certains des défis que vous rencontrez ? Comment obtenez-vous des financements ?

R: Le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs est en majeure partie composé d'enfants de moins de 18 ans toutefois, du fait que la majorité des enfants avec lesquels nous travaillons n'ont pas de certificats de naissance, il est impossible d'être tout à fait précis à ce sujet. Le rôle des enfants les plus âgés et des jeunes gens est d'encadrer et de soutenir les plus petits. Nous sommes financés régionalement par des partenaires mais au niveau local, les groupes d'enfants ont leur propre budget. Les enfants paient une cotisation et obtiennent également de l'argent de la communauté et des gouvernements locaux. Les groupes organisent aussi des collectes de fonds pour soutenir leur travail.

De nombreux défis sont rencontrés. Ils existent parfois des conflits entre les enfants ou des conflits entre les autorités et les enfants. Un certain nombre d'enfants n'est jamais allé à l'école et les enfants ont des difficultés car ils sont considérés en fonction de leur statut. Nous avons beaucoup de cas dans lesquels les adultes et les pouvoirs publics ignorent ces groupes.

Q: Maintenant que l'UNICEF s'oriente vers la mise en place de systèmes, comment parvenez-vous à assurer la transition d'une approche verticale vers une approche des systèmes ? Dans ce contexte de pays où les lois locales ne soutiennent pas une OSC prospère, comment votre approche se développe-t-elle ?

R: Il y a seulement deux ans, le bureau de l'UNICEF s'est orienté vers les systèmes d'approche. La transition est difficile. Nous devons aussi gérer les difficultés pour convaincre les gouvernements. L'adhésion était vraiment très importante car ils sont censés prendre les commandes. L'approche des systèmes ne rejette pas le bon travail réalisé, mais l'inclut dans un système plus large et mieux organisé. Dans cette approche, il y a de la place pour chacun, elle prend en compte les systèmes traditionnels et les autres parties prenantes et cherche à les intégrer.

Q: Quelles sont les causes du syndrome de stress post-traumatique dans les situations d'urgence ? Quels sont les problèmes principaux ?

R: Plan a entrepris une étude dans 5 pays d'Afrique de l'ouest qui ont fait face à des situations d'urgence. Cette étude a établi que 35-65% des enfants (il existe des variations selon les Etats) représente un risque élevé de suicide. Beaucoup d'enfants ont subi la violence ou ont été acteurs de cette violence. Dans les situations d'urgence ou de post-urgence, si rien n'est entrepris pour faire face à l'impact du stress post-traumatique (SPT), les enfants sont susceptibles de répandre la violence qu'ils ont subie. Ils ont vu et subi la violence et sont incapables de s'en défaire et vont par conséquent la reproduire.

## 2ème Journée



Quelques participants du 4<sup>e</sup> Forum des OSC sur la CADBE

La deuxième journée a commencé par une récapitulation des travaux de la journée précédente. Certains des participants ont demandé quelques précisions et également exprimé quelques inquiétudes au sujet de la façon dont l'ordre du jour du Forum a été organisé.

### Session 7, Part 1: adoption transnationale: tendances en Afrique

Intervenants: Professeur Rose September, the Africa Wide Movement for Children and Remember Miamingi, Save the Children UK

Rose Septembre a commencé la séance en déclarant que la protection des enfants a été une préoccupation de longue date de la société civile. En fait, historiquement, de nombreuses organisations de la société civile ont travaillé en première ligne de manière homogène, avec un soutien très limité de leurs gouvernements. Les familles, sous toutes leurs formes, demeurent les lieux les plus effectifs de provision de soins et de protection pour les enfants - à condition qu'elles soient soutenues et capables de le faire. La pertinence des autres options de d'accueil a été bien débattue et documentée. Nous savons également que de nombreux enfants sont victimes d'abus et d'exploitation dans leur propre famille. Il est donc évident que le processus décisionnel doit faire l'objet d'une très grande attention, afin de sauvegarder les enfants et de comprendre la notion «d'intérêt supérieur» de l'enfant.

Les services d'accueil résidentiels sont en train de changer. Il existe une variété de tailles et de programmes offerts. Par exemple, les modèles de familles, l'hébergement en groupe, de

même que les institutions de style grand dortoir, etc. Il ya aussi plusieurs différentes options de placement dans les familles qui apparaissent. De même que l'adoption fournit la permanence souhaitée pour les enfants, plutôt qu'un accueil à court ou long terme dans des institutions d'accueil ou dans des familles ; Elle est souvent considérée comme la meilleure option pour les enfants qui ne vivront probablement pas avec leurs parents biologiques. Cependant, en tant qu'Africains, avec une tradition de «tout enfant est mon enfant" nous n'avons pas encore accepté le concept de l'adoption. Il ya bien sûr aussi d'autres préoccupations telles que les réalités économiques qui consistent à prendre de nouvelles charges, surtout pour les familles pauvres qui ont du mal à prendre soin de leurs propres enfants.

Dans le même temps, face à une demande croissante - et peut-être face aux besoins des parents adoptifs, le monde est également confronté à l'éthique des adoptions transnationales. En 1993, la Convention de La Haye sur les adoptions transnationales a été élaborée pour empêcher le trafic et garantir des normes éthiques pour adoption à l'étranger. En 1995, la Convention est entrée en vigueur. En 2009, 78 pays avaient ratifié la Convention mais de nombreux pays africains n'ont pas ratifié la Convention de La Haye. Cela laisse les enfants dans une situation à risque.

M. Miamingi a poursuivi en expliquant que 400.000 enfants sont exportés par les pays africains sans systèmes de protection appropriés en place. Les adoptions transnationales se compliquent lorsqu'il n'y a pas de systèmes de protection appropriés existants, lorsque les adoptions peuvent se faire dans quelques jours et le coût d'une adoption est entre 20.000 et 25.000 Dollars EU.

La Charte africaine et la CDE reconnaissent la famille en tant que noyau du développement harmonieux de l'enfant. Il s'agit de la première couche de meilleure protection pour l'enfant. Si, pour une raison quelconque, un enfant est privé de ce 1er niveau de soins, une réponse doit être trouvée auprès de la communauté immédiate ou dans la famille élargie. Puis la troisième option serait une institution dans un pays. Ce n'est que dans ce cas que l'adoption transnationale sera envisagée. L'adoption transnationale ne doit être envisagée que s'il ya consentement éclairé des parents et qu'une autorité donne son accord dans l'intérêt supérieur de l'enfant. L'État devrait alors s'assurer qu'il existe un mécanisme de suivi et de rapports en place. L'obligation de l'État tend à cesser lorsque l'enfant quitte la frontière.

Beaucoup d'Africains font valoir que les ressources financières ne devraient pas être une condition préalable pour déterminer le «bon parent». On soutient que, - les mesures de protection et les systèmes des pays devraient être en place afin que les enfants puissent être correctement pris en charge dans leur pays natal.

Les normes régionales qui peuvent assurer une protection adéquate existent, mais on constate une absence de volonté de respecter les systèmes qui sont en place. Des raisons économiques et humanitaires expliquent que ces normes soient ignorées.

En 2009, l'Africa Wide Movement of Children s'est réuni pour discuter de cette question. Un rapport de cette réunion est disponible à [www.africawidemovement.org](http://www.africawidemovement.org)

Cette conférence a conclu ses travaux sur quelques suggestions spécifiques : Il est nécessaire de faire pression pour la ratification de la Convention de La Haye par les pays qui ne l'ont pas ratifiée; mettre en place des mécanismes et structures, y compris des Autorités Centrales, pour assurer l'application effective de la Convention; assurer le suivi, la surveillance et les rapports sur les adoptions transnationales; s'assurer de l'existence de données adéquates; examiner l'amélioration des autres options d'accueil.

## Questions et réponses

La présentation a suscité de vives discussions sur le sujet. Les participants ont convenus que la ratification et la mise en œuvre de la Convention de La Haye est essentielle à la protection des enfants. Une conférence sur l'adoption transnationale a eu lieu en 2010 au Burkina Faso. Mme Kaboré, présidente du CAEDBE, a exhorté les participants à examiner les recommandations issues de cette Conférence.

Une recommandation majeure consistait à demander au CAEDBE d'élaborer une Observation générale sur l'article 24 (portant sur l'adoption) pour aider à comprendre ce que l'on entend par soins «convenables» et appropriés ? Cela pourrait aider les États à comprendre à quel stade l'adoption transnationale devrait être envisagée. Cela pourrait être également le moment pour le Comité de réellement aborder la question des adoptions informelles des proches parents, de manière à les rendre juridiquement plus légitimes.

Un autre point essentiel qui est ressorti des discussions a porté sur le constat que la plupart des adoptions en Afrique sont faites de façon informelle. Il existe des adoptions de proches parents qui prennent soin d'enfants nécessaires dans la famille. Ces adoptions sont toutefois, rarement formalisées ce qui rend difficile, le respect des droits de l'enfant. Par exemple, cela devient très problématique en matière de droits de succession et même en matière de soins médicaux.

Pour formaliser ces processus ou procéder à des adoptions au plan national, le processus est souvent long, compliqué, coûteux et bureaucratique dans de nombreux pays africains. Les participants ont exhorté le Comité à faire pression sur les États pour qu'ils mettent en place des mesures permettant de rendre les adoptions au plan national, formelles et plus faciles.

Les participants ont exprimé leur déception de ne pas avoir pu discuter de l'accueil institutionnel en parallèle avec l'adoption transnationale. Certains ont estimé que l'accent devrait être mis sur la façon d'améliorer les modèles de soins alternatifs en Afrique comme principal moyen de la réduction de l'adoption internationale. Il est nécessaire de déplacer l'attention des États de l'adoption vers les familles d'accueil et d'autres modèles d'accueil positifs. Il est également important d'aborder la question de la discrimination à laquelle les enfants orphelins ou abandonnés sont souvent confrontés dans leurs communautés.

A cours des débats, un participant a exhorté l'assistance à examiner ce qui est meilleur pour l'enfant afin qu'il réussisse. Le participant a suggéré de ne pas s'interroger sur les meilleurs systèmes, mais sur ce qui est meilleur pour chaque enfant. Parfois, il vaut mieux que les enfants restent au sein de leurs communautés, et dans d'autres circonstances, l'enfant sera mieux soutenu dans une autre communauté (pour éviter la stigmatisation) et dans d'autres

situations, il sera mieux pour l'enfant d'être adopté à l'étranger.

*“L'adoption vise à donner une famille à un enfant, et pas un enfant à une famille.”- Mme Kaboré, Présidente du CAEDBE.*

Mme Kaboré a également souhaité préciser quelques points sur l'adoption. Elle a rappelé aux participants que la Charte autorise l'adoption. Elle a expliqué que la famille est la base la plus importante pour l'enfant et cette famille est créée par une adoption. Elle voulait s'assurer que les participants se rappellent que l'adoption vise à donner une famille à un enfant, pas un enfant à une famille. Elle a mis en garde les participants contre un amalgame entre le trafic et l'adoption transnationale. Selon elle, si un enfant ne trouve pas de famille dans un pays donné, il est légitime de trouver une famille pour cet enfant à l'étranger. Elle a également souhaité préciser que lorsqu'un enfant est adopté par une famille, il / elle devient l'enfant de cette famille et est ensuite protégé par les systèmes juridiques du pays dans lequel il/elle est adopté. Bien que de nombreux participants aient estimé qu'il était nécessaire d'effectuer davantage de suivi des enfants dans les pays d'accueil, Mme. Kaboré s'y est opposée.

D'autres participants ont également expliqué la nécessité de déterminer combien de temps un enfant doit être laissé seul, avant d'être officiellement déclaré «abandonné».

Les participants ont contesté l'attitude des défenseurs des droits humains au sujet de l'adoption d'enfants en Afrique par les couples homosexuels. Ils ont suggéré la possibilité d'adopter une convention africaine sur l'adoption prenant en compte les réalités culturelles de ce continent.

Q: Combien d'États en Afrique ont ratifié la Convention de La Haye et mis en place des systèmes ou une Autorité Centrale en charge de cette question?

R: Pas plus de 11 pays africains ont ratifié la Convention de La Haye et encore moins ont mis en place des Autorités Centrales ou systèmes pour suivre de près le processus d'adoption.

## Session 7, Part 2: La vie des enfants en situation de handicap en Afrique: un aperçu des défis et opportunités

Intervenant: Shimelis Tsegaye, The African Child Policy Forum

M. Shimelis a présenté un exposé portant sur le travail de The African Child Policy Forum sur la question du handicap, y compris sur son orientation idéologique. Il a ensuite poursuivi en donnant des informations générales sur le handicap en Afrique et a également mis en évidence les défis, il a conclu en émettant des suggestions sur la marche à suivre.

M. Shimelis a décrit en détail les différentes approches théoriques relatives au handicap. Il s'agit notamment de l'approche environnementale (le handicap en tant que conséquence

de facteurs environnementaux et d'organisation de services), l'approche fondée sur les droits humains (le handicap en tant que conséquence de l'organisation sociale et des relations entre les individus et la société) et le paradigme post-structural ou structurel radical (le handicap en tant que construction culturelle et politique).

M. Shimelis a passé en revue certaines statistiques relatives aux enfants en situation de handicap. Dans un pays donné, au moins une personne sur 10 est affectée par un handicap physique, mental ou sensoriel, et au moins 25% de toute la population est affectée par la présence du handicap.

Malheureusement, la plupart des principales causes du handicap sont évitables. La pauvreté et l'accès inadéquat aux services de santé de base en est la principale raison. Les conflits armés sont une autre cause majeure du handicap en Afrique. Par exemple, tous les jours 350 à 500 personnes sont amputées à cause des mines anti personnelles.

Des initiatives encourageantes sont prises en faveur de l'adoption de cadres juridiques et politiques. Cependant, la plupart des législations sont imprégnées de discours en matière de déficit et biomédical – et ne sont pas conformes aux normes en vigueur, et les lois et politiques sont rarement concrétisées à travers des stratégies et programmes spécifiques. Le financement relatif au handicap est également très limité. On note actuellement une tentative de lier l'investissement à la future productivité économique des enfants en situation de handicap ou à subvenir à leurs besoins au moindre coût possible.

M. Shimelis a poursuivi en expliquant que les attitudes négatives sociales et les propos dégradants demeurent courants. Et la tendance à cacher les enfants en situation de handicap de la vue du public perdure. En conséquence, en Ethiopie par exemple, plus de 79% des enfants en situation de handicap visuel ne sont pas enregistrés. Il existe aussi une discrimination au niveau de l'environnement public- les installations excluent souvent les personnes en situation de handicap. En outre, la plupart des institutions établissent une différence entre les personnes en situation de handicap et le reste du monde, ce qui les stigmatise de manière tangible.

Situation encore plus inquiétante, dans de nombreux pays, les personnes en situation de handicap sont diabolisées. Elles sont accusées d'être des sorcier(e)s ou des toxicomanes. Les personnes en situation de handicap sont tuées ou mutilées car on leur attribue certains pouvoirs divins.

La violence contre les enfants en situation de handicap demeure monnaie courante et en général les tribunaux ne respectent pas les droits des enfants en situation de handicap, de la même manière que pour les autres enfants. Dans certains pays, les enfants en situation de handicap sont forcés à aller mendier. M. Shimelis a ensuite commenté la situation déplorable des albinos qui sont chassés à mort pour leur chair et leur sang, qui sont censés ajouter de la puissance aux rituels de magie noire. Il a cité un rapport dans lequel il a été indiqué qu'un corps entier démembré, comprenant notamment tous les membres, les organes génitaux, les oreilles, la langue et le nez, se vend jusqu'à concurrence de 75.000 Dollars EU.

Les enfants en situation de handicap sont confrontés à de nombreux défis. Ils ont un accès très limité aux services de santé et d'éducation (en Sierra Leone, par exemple, 76% des enfants en situation de handicap ne sont pas scolarisés), beaucoup vivent dans un grand dénuement avec un accès limité aux services d'eau et d'assainissement. Les outils d'assistance, comme les fauteuils roulants, les livres en braille et les appareils auditifs sont souvent trop chers pour la plupart.

M. Shimelis présenté quelques exemples de programmes qui sont actuellement menés et qu'il serait recommandable de reproduire et d'étendre. Par exemple, la prestation d'assistance sociale sous la forme de *Care Grant Dependency* (CDG) en Afrique du Sud (allocation de dépendance) , un transfert mensuel d'argent à caractère non contributif d'environ 144 Dollars EU par mois, pour ceux qui prennent soin des enfants en situation de handicap, qui reçoivent des soins permanents ; l'exemption des frais de scolarité , des programmes d'alimentation scolaire, des campagnes de sensibilisation et des mesures juridiques sévères à l'encontre des agresseurs tel qu'on le voit dans certains pays.

M. Shimelis a conclu son exposé en énumérant 7 priorités d'action.

1. Un niveau élevé d'engagement politique et un changement fondamental dans la pensée et la pratique à la fois au niveau de l'État et de l'individu
2. Combattre les attitudes négatives par rapport au handicap, à travers la sensibilisation du public et des programmes d'éducation
3. Mettre en place une législation et des politiques appropriées en conformité avec la pensée actuelle et la pratique sur les droits humains et le handicap
4. Renforcer les capacités des organisations des personnes en situation de handicap pour leur propre plaidoyer
5. Garantir un financement adéquat pour:
  - Améliorer et étendre les services existants pour les enfants en situation de handicap et pour assurer un approvisionnement en personnel qualifié dans le domaine concerné;
  - Investir dans les deux programmes de soins de santé préventifs et curatifs et dans les interventions nutritionnelles, et parvenir à l'efficacité grâce à la coordination intersectorielle
6. Réduire la pauvreté des ménages, grâce aux programmes de transferts de fonds et transferts en nature
7. Etablir une recherche appropriée, la collecte de données et des systèmes de suivi

## Questions et réponses

Les participants ont exprimé leurs inquiétudes par rapport aux termes dépassés et blessants que l'on trouve dans plusieurs textes juridiques portant sur les personnes en situation de handicap. Même le texte de la CADBE utilise le mot "handicapé". Les participants ont exhorté les OSC à travailler avec un État partie intéressé afin qu'il invoque l'article 48 de la Charte, permettant ainsi la révision de la Charte. Cela permettrait tout simplement de réviser le langage dépassé contenu dans la CADBE.

La suite des discussions a permis aux participants de se demander combien de leurs pays souscrivent à la langue des signes et au braille comme langues officielles. Les participants ont également demandé combien d'organisations traduisent leurs documents en braille.

Une fois de plus, les participants ont soulevé la question de la participation des enfants ; ceux-ci ont appelé les organisateurs à garantir la participation des enfants en situation de handicap aux Forums.

Les participants ont salué le fait que la Tanzanie ait élu son premier parlementaire albinos, ceci constitue un très bon départ en faveur de la sensibilisation sur cette question.

### **Questions spécifiques:**

Q: Est-ce leurs tests de QI sont culturellement appropriés pour l'Afrique? Le test occidental de QI pourrait, à tort, catégoriser des personnes comme étant en situation de handicap, en raison de la partialité de l'Ouest.

R: L'utilisation des tests de QI pour déterminer le handicap est devenue très controversée. Les tests de QI sont « orientés vers le nord » et ne s'appliquent pas à l'Afrique. En revanche il serait même difficile d'élaborer un test de QI équitable pour un seul pays africain, car il existe de nombreuses variations culturelles dans un même pays.

**Session 7, 3e Partie: Réduire les écarts pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement: Une approche axée sur l'équité pour la survie et le développement des enfants**

**Intervenante: Akila Belembaogo, UNICEF**

Mme Belembaogo a commencé son exposé en définissant l'approche axée sur l'équité. Elle consiste en une égalité des chances pour tous les enfants de survivre, de se développer et d'atteindre leur plein potentiel. Elle a poursuivi en présentant quelques faits. Le taux mondial de mortalité des enfants de moins de cinq a diminué d'un tiers depuis 1990. Ceci est l'une des plus grandes réussites dans l'histoire du développement international. Cependant, cela cache les inégalités au sein des pays. Deux-tiers des pays qui ont réalisés d'importants progrès dans la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont enregistré une aggravation des inégalités depuis 1990. En bref, les écarts entre les plus aisés et les moins favorisés ont augmenté.

Ceci suggère que la prestation, le financement, et l'utilisation des services de santé essentiels pour les enfants favorisent les mieux lotis.

Lorsque l'on désagrège les données au niveau des pays entre les régions et même entre les municipalités, il est évident qu'il existe des poches dans chaque pays en situation difficile,

même si le pays, dans son ensemble, enregistre une amélioration. Certaines de ces poches comprennent souvent les zones rurales et les bidonvilles. Le quintile le plus pauvre a beaucoup moins accès à l'enregistrement à la naissance, à l'eau, l'assainissement et aux services de soins de santé. Leurs enfants vont à l'école pendant beaucoup moins d'années que les enfants de riches dans le même pays.

Dans certaines régions, les enfants des ménages les plus aisés sont 2 à 3 fois plus susceptibles d'être enregistrés à la naissance que ceux des ménages les plus pauvres

Ce problème est encore plus exacerbé pour les filles qui sont beaucoup plus susceptibles d'être confrontées au mariage précoce lorsqu'elles sont issues de familles pauvres. Par exemple, en Afrique sub-saharienne, 75% du quintile le plus riche utilise des installations sanitaires améliorées, tandis que seul 15% du quintile le plus pauvre y a accès.

Ces enfants ne sont pas atteints par les services, ils n'ont pas d'information et sont donc confrontés à de multiples privations, qui se complètent les unes les autres. Certains des obstacles à l'équité comprennent la situation géographique, le revenu, la race, l'ethnie, la religion ou autre appartenance culturelle, le statut de minorité, le handicap ou le genre. Tout cela est aggravé par la crise financière mondiale, le changement climatique, les conflits armés et les catastrophes naturelles.

Le défi consiste à atteindre les 20% les plus pauvres de la population dans tous les pays. La raison pour laquelle ce groupe n'a pas été le centre d'intérêt jusque là, c'est parce que la *sagesse conventionnelle* estimait qu'il était trop coûteux et trop difficile d'aller au devant des pauvres, et des communautés difficiles à atteindre. Toutefois, on estime désormais que, puisque les besoins des plus démunis sont les plus grands et qu'il existe des stratégies nouvelles, innovantes, efficaces ainsi que des outils pour les atteindre, le recentrage des efforts sur eux est plus bénéfique et pourrait compenser les coûts supplémentaires pour les atteindre.

L'objectif de cette nouvelle approche est d'accélérer les progrès, réduire les disparités et la baisse des dépenses directes pour les pauvres. L'UNICEF, et ses partenaires vont:

- Améliorer les établissements (en particulier pour les soins aux mères et aux nouveau-nés), élargir les services de maternité, y compris les «foyers d'hébergement».
- Surmonter les obstacles qui empêchent l'accès aux services disponibles; étendre les services de proximité, éliminer les frais pour les usagers, généraliser les transferts de fonds; étendre la communication de masse pour stimuler la demande et le recours aux services
- Mettre l'accent sur la délégation de tâches: recours aux services de soins de base grâce aux agents de santé communautaires. Renforcement de l'engagement communautaire dans la promotion du recours aux soins de santé et du changement de comportement.

L'UNICEF a ensuite testé son hypothèse dans plus de 60 pays, avec un examen complet de 15 pays (dont 10 en Afrique). Pour la simulation, l'équipe de recherche de l'UNICEF s'est servi du modèle de budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement (MBB). Largement utilisé dans la recherche en santé internationale, MBB vise à surmonter les obstacles qui limitent la prestation des services essentiels et la demande de ces services. La recherche a montré que l'approche axée sur l'équité accélère les progrès vers la réalisation des OMD de santé de façon plus rapide et plus rentable dans tous les types de pays. L'approche est particulièrement efficace dans les pays à faible revenu, et à forte mortalité: pour chaque million de dollar supplémentaire investi, cette approche évite 60 % de plus de décès que la voie actuelle.

L'approche axée sur l'équité correspond aux facteurs sociaux, aux services et des systèmes, aux questions politiques et «idéologiques», et aux problèmes transnationaux. Grâce à cette approche nous devons identifier les enfants et communautés les plus démunis, investir dans des interventions sûres et rentables, surmonter les obstacles et les entraves, en partenariat avec les communautés, et maximiser l'impact des ressources disponibles.

**Pour obtenir une copie intégrale de l'exposé de Mme Belemboago, veuillez consulter :**  
[www.forum-acerwc.org](http://www.forum-acerwc.org)

### Questions et réponses

Il est important de faire la différence entre égalité et équité. L'équité est destinée à éliminer le manque d'accès aux services, mais elle ne vise pas à garantir que tous demeurent au même niveau dans la société.

Mme Belemboago a en outre examiné en détail l'approche axée sur équité en matière d'éducation. A l'heure actuelle, on note un grand intérêt pour l'enseignement primaire, au détriment du développement de la petite enfance (DPE) et de l'enseignement secondaire. L'approche axée sur l'équité tenterait d'éliminer les obstacles à la scolarisation et réduire les disparités en fournissant des bourses pour les filles, des repas scolaires, en éliminant les frais pour les usagers, et en garantissant 9 ans d'enseignement, le DPE, etc. Il s'agirait d'une approche plus holistique.

### Session 8: Discussions de groupe

**Sujets: Adoption transnationale, les enfants en situation de handicap, la participation des enfants et les enfants de la rue et enfants déplacés.**

Le plus grand groupe s'est divisé en 4 petits groupes pour discuter de questions qui leur sont importantes. Au sein des groupes, les participants ont partagé leurs expériences et ont ensuite formulé des recommandations qu'ils souhaitent être mises en œuvre par la société civile ; ils ont également formulé des requêtes au CAEDBE. Après deux heures de travail de groupe, chaque groupe a présenté ses conclusions en séance plénière.

### **Groupe 1: Adoption transnationale**

Ce groupe s'est focalisé sur les recommandations au CAEDBE.

1. Les États Parties devraient ratifier et domestiquer la Convention de La Haye.
2. Les États parties devraient mettre en place des structures et des mécanismes de suivi des adoptions transnationales.
3. Le Comité devrait élaborer une Observation générale portant sur l'article 24 de la CADBE pour guider son application.
4. Numérisation des systèmes d'information des Etats Parties pour la mémoire institutionnelle.
5. Les États membres devraient adopter, mettre en œuvre et financer des cadres juridiques complets, complémentaires et cohérents qui reconnaissent toutes les formes d'adoption et les méthodes d'accueil alternatives qui y sont liées

### **Groupe 2: Les enfants déplacés et enfants de la rue**

Le groupe a constaté une similarité entre les problèmes qui concernent les enfants de la rue. Il n'y a pas de coordination et il ya conflit d'intérêts. On note des problèmes de pauvreté, de VIH / SIDA, de culture, d'analphabétisme. Les principaux problèmes semblent être dus à l'absence *d'intervention à long terme et un manque d'efforts consolidés de la société civile.*

Les recommandations du groupe au Forum sont les suivantes:

1. Harmoniser la collecte de données
2. Une plus grande allocation de temps pour partager les expériences plutôt que des sessions de présentation d'exposés
3. Consolider les expériences des OSC, les partager avec les membres du CAEDBE et les poster sur leur site Web

Les recommandations du groupe au CAEDBE sont les suivantes:

1. Plaider pour que les États parties donnent la priorité à l'établissement d'une base de données nationale actualisée.
2. Les Etats parties devraient être encouragés à ratifier la Convention de Kampala de 2009, de même une pression devrait être exercée sur les Etats parties, afin qu'ils soumettent leurs rapports.
3. Encourager les États parties à intégrer la gestion des catastrophes dans leur travail de développement.
4. Les États membres de l'UA devraient être encouragés à se concentrer davantage sur la prévention, pour empêcher les enfants de se rendre dans la rue, par le biais de politiques plus équitables, telles que l'éducation, des lois portant sur la famille plus robustes, le renforcement des capacités sur les aptitudes parentales, les allocations budgétaires pour soutenir les familles vulnérables, parmi tant d'autres.

### **Groupe 3: Les enfants en situation de handicap**

Les membres du groupe ont fait connaître leur riche expérience dans ce domaine et décrit les principales questions suivantes auxquelles ils sont confrontés: manque de connaissance sur les questions de handicap (au sein du grand public et des experts), absence d'application appropriée des lois et des politiques, accessibilité limitée aux services, soins maternels pré et post natal et services de diagnostic limités, ainsi qu'un manque de suivi indépendant.

Les recommandations suivantes ont été formulées au Forum:

1. Renforcer les capacités des parties prenantes concernées (sensibilisation, documents et soutien financier, formation, etc.)
2. Sensibiliser sur les questions relatives au handicap, y compris sur la situation d'urgence des albinos, en ciblant les parents, le grand public, les parlementaires, experts, médias, etc.
3. Plaider pour la ratification de la Convention sur le Handicap et réviser les terminologies insensibles contenues dans la Charte africaine, sur la base de l'article 48.
4. Suivi de l'application des lois et des politiques qui prennent en compte les questions de handicap, mise en place des mécanismes de suivi pour l'application par les États des lois / politiques.
5. Entreprendre des recherches, recueillir des données sur les enfants en situation de handicap, et disséminer les résultats.

Les recommandations pour le CAEDBE sont les suivantes:

1. Plaider pour l'application des lois et des politiques qui prennent en compte les questions de handicap (lorsqu'elles sont ratifiées) – par le biais de stratégies et de programmes, notamment à travers l'allocation d'un budget adéquat qui prend en compte les besoins particuliers des enfants en situation de handicap.
2. La domestication de la Convention
3. Exhorter les États parties à rendre les écoles et autres institutions prestataires de services, accessibles aux enfants en situation de handicap. Non seulement en matière d'infrastructures mais aussi pour l'information, les documents, etc.
4. Appel à l'accès universel à l'intervention auprès de la petite enfance et les services de soins de santé pré et post natale. Par exemple : l'enseignement d'adaptation / le diagnostic précoce et la prévention
5. Plaider en faveur de la ratification de la Convention sur le Handicap, le changement de la terminologie.

#### **Groupe 4: Participation des enfants**

Le groupe a été animé par de vives discussions; il a conclu en déterminant les principales questions suivantes dans le domaine de la participation des enfants: l'inclusion, les structures et processus et les organisations point focales, responsables de la participation des enfants (en utilisant des groupes d'enfants existants plutôt que de former de nouvelles structures).

Le groupe a formulé les recommandations suivantes pour le Forum:

1. Consultation des enfants à tous les niveaux pour le Forum des OSC, communication en temps opportun du programme et des thèmes aux OSC participantes, afin de renforcer la participation des enfants
2. Le Forum des OSC devrait identifier une organisation chef de file dans chaque pays pour faciliter la consultation des enfants pour le Forum des OSC (la consultation devrait prendre en compte l'inclusion).
3. Le Forum des OSC devrait faciliter la mise en circulation des règlements, stratégies et des

structures sur la participation des enfants.

4. L'agence chef de file dans chaque pays devra coordonner le processus de participation des enfants dans le Forum 2012 des OSC

#### Article 7 de la CADBE

##### Liberté d'Expression

Tout enfant qui est capable de communiquer se verra garantir le droit d'exprimer ses opinions librement dans tous les domaines et de faire connaître ses opinions, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Les recommandations au CAEDBE sont les suivantes:

1. Consultez les enfants par le biais du Forum des OSC ou d'autres structures existantes pour l'identification du thème de la Journée de l'Enfant Africain (JEA).
2. Faire pression auprès du CAEDBE afin qu'il envisage la possibilité d'inclure la participation des enfants lors de la présentation et de l'examen des rapports des Etats
3. Le Comité devrait promouvoir l'article 7 de la CADBE

Suite à la présentation de ces recommandations, le texte provisoire du communiqué portant sur les enfants en Libye a également été présenté en plénière.

## 3eme Journée

La 3<sup>e</sup> Journée a commencé par une séance de récapitulation de la deuxième journée du Forum.

Session 9: IHRDA/HURIDOCS Exposé sur l'Analyseur de Jurisprudence et l'utilisation effective des bases de données en ligne pour le travail sur les droits de l'enfant.

Intervenant: Daniel D'Esposito, Human Rights Information and Documentation Systems, International (HURIDOCS)

M. D'Esposito a présenté un site Web que son ONG a récemment mis au point pour IHRDA. Il s'agit d'un système facile à utiliser qui pourrait aider les navigateurs à rechercher et à faire des commentaires sur les décisions relatives aux droits humains en Afrique, de manière aisée. Il est très facile à trouver, à consulter et à commenter.

Les participants pourront découvrir comment le site fonctionne en cliquant sur: [www.ihrda.org](http://www.ihrda.org) puis en cliquant sur l'Analyseur de Jurisprudence.

M. D'Esposito a ensuite expliqué que son organisation souhaite développer le site du CAEDBE et du Forum de la même façon. **Ces sites seraient construits gratuitement.** M. D'Esposito a expliqué aux participants que les deux sites devraient être opérationnels d'ici la fin du mois d'avril.

Plus tard dans la journée, les participants se sont à nouveau penchés sur la question du site Web. Ils voulaient savoir qui serait responsable de la gestion du site et qui serait juridiquement responsable de son contenu. M. D'Esposito a proposé que WordPress soit utilisé pour le site Web, ce qui rendrait très facile l'action d'ajouter de nouveaux documents. Pour l'instant, la mise à jour sera faite par Eleni qui a été recrutée pour organiser le forum des OSC ; cette tâche incombera plus tard à la personne qui travaillera pour le Bureau de Liaison. Seule une ou deux heures par an seront nécessaires pour ce faire. M. D'Esposito a précisé que HURIDOCs faciliterait le côté technique, mais qu'il appartiendra au Forum de décider du contenu du site et c'est donc l'organisation responsable de ce choix qui sera légalement responsable. Le site Web du Forum rendra également la communication et l'organisation du Forum beaucoup plus faciles. Par exemple, la prochaine fois toute personne qui voudra s'inscrire au Forum, pourra le faire automatiquement sur Internet.

M. D'Esposito a ensuite décrit un logiciel gratuit appelé Open EVSYS qui peut être téléchargé à partir du site Web de HURIDOCs: [www.huridocs.org](http://www.huridocs.org). Il s'agit d'un excellent logiciel de base de données pour la conservation des données sur les cas individuels. Cela permet aux entreprises de suivre l'information par voie électronique. HURIDOCs est également en train de travailler sur l'élaboration d'une base de données spécifique en matière de contentieux.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les nouveaux sites Web ou le logiciel de base de données, veuillez contacter Daniel D'Esposito, [danieldesposito@huridocs.org](mailto:danieldesposito@huridocs.org)

**Plus tard dans la journée, le Forum a voté en faveur d'un site Web. L'idée a été officiellement approuvée.**

### **Questions et réponses**

Au cours de cette session, il a été précisé que tous ces programmes et les sites Internet sont disponibles en français et en anglais. Si vous souhaitez qu'ils soient en portugais ou en arabe, cela est possible, mais nous aurions besoin d'un volontaire pour traduire les textes.

Les participants ont été enthousiasmés par la perspective du site, ils ont émis plusieurs suggestions sur le type de contenu possible. Par exemple, les informations portant sur les moyens d'élaborer une communication et le Guide sur la CADBE pour la société civile élaboré par Save the Children / Plan, devraient être sur le site.

De longues discussions ont porté sur la question de savoir si ce site était pour le Forum ou pour l'Unité de Liaison, aucune décision n'a pu être prise. En dépit d'une préoccupation, les participants étaient enthousiasmés par le type d'outil que le site constitue. Une inquiétude a également été exprimée concernant l'identification de la personne chargée de la mise à jour du site et les responsables légaux de l'information mise en ligne sur le site.

Les participants ont souhaité savoir comment les programmes de base de données peuvent être liés à ceux d'autres organisations. M. D'Esposito a précisé que le programme de base de données est destiné aux organisations individuelles et ne peut être associé à d'autres.

## Session 10: Recommandations précédentes du Forum des OSC: Ou en sommes-nous?

Intervenant: Intervenants venant de différents pays/régions

### **Moussa Sidikou- Coalitions de l'Afrique de l'Ouest**

M. Sidikou a présenté un exposé sur la mise en œuvre des recommandations du dernier Forum par les coalitions des droits de l'enfant en Afrique de l'Ouest. De nombreuses coalitions nationales ont déjà fait pression sur leurs États pour qu'ils soumettent leurs rapports initiaux au CAEDBE. La Guinée et le Bénin sont en cours d'élaboration de leurs rapports. Le fait d'avoir des participants venant du Libéria et de la Sierra Leone lors de ce Forum a été très bénéfique car ces derniers ne savaient pas que leurs gouvernements n'étaient pas à jour dans la soumission de leurs rapports ; les participants vont donc suivre cette question, une fois rentrés chez eux.

Toutes les coalitions ont été impliquées dans le processus de soumission du rapport de l'État concerné, ou du moins, dans le cadre du processus de validation du rapport. Certaines de ces coalitions ont été impliquées dans l'élaboration des rapports alternatifs.

Les coalitions ont fait pression en ce qui concerne l'élection des candidats, afin que les experts soient de grande qualité. A l'heure actuelle, aucune des coalitions n'a reçu les recommandations qui seraient utilisées pour faire du lobbying, mais une fois qu'elles seront disponibles, le travail commencera.

La plupart des coalitions ont adopté le Communiqué sur la santé maternelle, infantile et juvénile qui a été élaboré lors du 3e Forum des OSC et l'ont partagé avec les membres de la coalition et d'autres décideurs. Certains ont également rencontré les délégations gouvernementales qui allaient participer au Sommet de l'UA, pour discuter du taux de mortalité des enfants et des femmes.

Les coalitions n'ont pas beaucoup agité concernant l'Accord de Livingstone ou concernant le partage de l'information sur la paix et la sécurité.

Les coalitions ont beaucoup accompli en matière de budgétisation. Elles ont effectué une formation de formateurs portant sur la budgétisation et sur les moyens pour suivre les budgets au niveau communautaire. Avec la décentralisation, les plans de développement ont été réalisés au niveau local. Les enfants ont reçu une formation sur la budgétisation et ils ont été impliqués dans la budgétisation communautaire- afin d'avoir des lignes budgétaires pour des thèmes spécifiques aux enfants. Certains pays ont établi des lignes budgétaires pour les loisirs alors que d'autres ont pris en considération la protection. Dans certains pays, les coalitions ont également procédé à une analyse budgétaire et ont constaté que les fonds n'avaient pas été utilisés dans les domaines auxquels ils étaient destinés.

En ce qui concerne la participation des enfants, nous avons un jeune parlementaire du Sénégal parmi nous qui participera à la pré-session. Nous avons également établi des comités de protection des enfants, dans lesquels les enfants sont impliqués: les enfants s'adressent aux comités lorsqu'ils constatent que leurs amis ont des problèmes. Nous avons également formé les enfants sur la citoyenneté et la bonne gouvernance.

Nous avons fait pression sur nos gouvernements et maintenant les soins de santé sont gratuits pour les 0-5 ans dans de nombreux pays d'Afrique occidentale ; et dans certains pays, les césariennes sont également gratuites. Nous avons fait usage de la campagne CARMMA pour lutter contre la réduction ou l'abolition des frais pour les usagers.

### **Caroline Chebet- coalition kenyane**

Après leur retour du 3ème Forum des OSC, les membres de l'équipe du Kenya ont présenté les résultats de la réunion à leurs collègues. Au Kenya, une structure a été mise en place, celle-ci facilite le regroupement des organisations concernées et le partage des enseignements. Avant le 4ème Forum des OSC, les organisations ont tenu deux réunions, elles ont rempli le questionnaire en tant que pays plutôt que comme des organisations individuelles ou coalitions. Elles recommandent cette méthode à tous les participants de ce Forum.

Avant le 3e Forum des OSC, les organisations kenyanes avaient commencé à faire pression pour qu'une personne soit nommée pour le CAEDBE. Nous avons réussi à désigner une candidate qualifiée mais elle n'a pas été élue au sein du Comité (probablement parce que le Kenya a eu deux membres du Comité dans le passé). Les organisations ont également exercé une forte pression à l'aide du communiqué sur la santé maternelle et infantile. Nous avons organisé un Forum et dialogué avec le gouvernement. Il s'agit notamment du Ministère des Services Médicaux et du Ministère de la Santé Publique et nous avons également contacté le Ministère des Affaires étrangères. Nous nous sommes rassemblés en tant que OSC et nous avons formulé des recommandations spécifiques que nous avons partagées avec la délégation qui a participé au Sommet de l'UA. Lorsque la délégation gouvernementale est rentrée du Sommet, elle nous a contactés et nous a présentés les résultats de la réunion.

Les manifestations autour de la Journée de l'Enfant Africain sont surtout réalisées en tant que réseau. Le réseau a élaboré une étude pour aider à expliquer le processus budgétaire au Kenya. Cela comprenait une explication sur l'identification des points de lobbying et à quel moment le lobbying peut être fait. Une carte de classement a été mise au point pour définir les moyens permettant de rendre le gouvernement redevable auprès des enfants.

Les membres du réseau sont également en train de mettre en place des règlements pour la création d'une assemblée des enfants et ils demandent au gouvernement de financer cette initiative. En tant qu'organisations kenyanes, ils font pression pour que le thème de la Journée de l'Enfant Africain de 2012 porte sur «le droit de jouer».

Le Kenya est censé soumettre son rapport au CAEDBE l'année prochaine. Le Kenya a 3 4<sup>e</sup> Forum des OSC sur la Charte Africaine des Enfants, 18-20 Mars 2011

rapports en retard dans le cadre de la CDE. De ce fait, les coalitions espèrent répondre aux obligations de la CDE et de la CADBE simultanément. La société civile aide actuellement le gouvernement à préparer ces rapports.

La coalition kenyane a effectivement pris connaissance des recommandations du CAEDBE, mais elle ne les a pas encore diffusées. Les membres de la coalition organiseront prochainement des débats sur les moyens de le faire.

### **Eric Guga- Tanzanie**

En Tanzanie, la Loi portant sur le droit des enfants vient d'être adoptée, ceci constitue une étape importante pour la domestication de la CADBE et de la CDE. En Tanzanie, les OSC se sont regroupées lorsqu'elles ont appris que le projet de loi allait être adopté. Il n'y avait aucune forme de réseau auparavant, et les OSC ont donc formé un groupe de travail qui a conduit à la constitution du Forum des Droits de l'Enfant en Tanzanie (40 organisations membres). Ensembles, ils ont fait pression en faveur de la Loi portant sur les Droits de l'Enfant et ont examiné le processus post adoption ainsi que le processus de lobbying.

La principale réussite de 2009/2010 est que les OSC ont été en mesure de faire pression pour la nomination d'un candidat au CAEDBE qui a depuis été élu. Il s'agit d'un militant des OSC. Une deuxième réalisation est la loi elle-même. La loi a copié et collé des sections que les OSC ont proposées.

D'autres politiques nationales ont également commencé à inclure des indicateurs sur les enfants. Par exemple, les Plans Nationaux de Réduction de la Pauvreté, le Plan d'Action pour les Enfants Vulnérables (accompagné d'un budget) et le Système National de Gestion des Données.

Désormais les OSC rencontrent régulièrement le gouvernement pour discuter des enfants vulnérables. Une stratégie nationale pour la participation des enfants a également été élaborée. Le gouvernement soutient le Conseil des Enfants, qui est composé de deux membres élus dans chaque district. Cependant, on note des difficultés de financement car il existe plus de 200 districts.

### **Questions et réponses**

Plusieurs des participants ont également fait connaître leurs expériences concernant la mise en œuvre des recommandations des OSC au courant de l'année dernière. Ce fut une nouvelle expérience pour les participants soudanais. Ils ont créé un Forum des Droits sur l'Enfant (enregistré en 2010). Ils ont contribué à faire approuver la nouvelle Loi sur les Enfants. Le groupe d'ONG s'est évertué à faire modifier certains des articles discriminatoires dans la loi. Par exemple, dans la loi précédente, les enfants de la rue étaient considérés comme des criminels. Ceci a désormais été changé. Ils ont également appris que le rapport de l'État doit être soumis sous forme électronique et ils vont s'assurer qu'il en soit ainsi.

Les participants venus d'Angola ont également fait connaître leurs expériences. Ils ont créé un réseau de protection de l'enfance. Ce réseau sera également en charge des rapports. L'année prochaine, ils vont commencer leur rapport alternatif. Le principal défi consiste au

fait qu'ils parlent le Portugais, et qu'ils rencontrent des difficultés avec la barrière linguistique.

D'autres participants ont noté qu'il existe un considérable manque de connaissances sur la Charte africaine et les droits de l'enfant en général. Cela vaut pour les autorités locales, les magistrats et même des ONG. Très peu d'autorités et de représentants gouvernementaux connaissent le CAEDBE ou ce qu'il fait. Il ya un immense besoin de renforcement des capacités.

Une autre préoccupation exprimée portait sur le manque de capacités des ONG dans la compréhension des structures politiques et le fonctionnement des budgets. Par exemple, dans le domaine de la protection, nous ne savons pas quels cas sont examinés et qui, au sein du gouvernement, est responsable et en charge de la question. Il est important pour les sociétés civiles de vraiment comprendre les budgets et de comprendre où va l'argent, et de travailler avec les médias et les enfants pour s'assurer qu'ils comprennent tous où va l'argent.

La question de savoir comment inclure les enfants dans le Forum, et de s'assurer que leurs points de vue soient au moins représentés, ainsi que les moyens de les faire interagir avec le Comité, a été à nouveau soulevée. Un participant a toutefois souligné qu'à moins que les enfants soient bien préparés et bien formés sur les droits de l'enfant, nous les ferions courir à l'échec.

Une suggestion concrète a consisté à créer une page Facebook pour les enfants pour leur permettre d'interagir entre eux dans leur pays, sur les questions liées aux droits de l'enfant.

Les organisateurs du Forum ont partagé leurs préoccupations sur l'engagement des participants. 200 questionnaires ont été envoyés pour évaluer ce que les participants avaient fait depuis le dernier Forum des OSC, mais moins de 20 ont été retournés.

Les coalitions Kenyanes et d'Afrique de l'Ouest ont émis deux suggestions. Premièrement, que les questionnaires soient remplis par chaque pays de cette façon, cela encouragerait les OSC à se réunir avant et après les forums pour vraiment faire du suivi. En Afrique de l'Ouest, ils ont estimé qu'il était préférable de remplir les questionnaires en tant que bloc régional. Ils ont déjà une coalition de toutes les coalitions nationales dans leur région.

Les participants du Forum ont également plaidé pour que les organisateurs partagent les informations le plus tôt possible et les mettent à jour régulièrement. À cette fin, les organisateurs ont demandé aux participants d'être plus impliqués tout au long de l'année, et pas seulement pendant les trois jours. Ils ont également rappelé aux participants que l'organisation d'un tel forum est assez compliquée et qu'il est difficile d'obtenir des informations auprès de l'UA en temps opportun pour organiser ce forum, sachant que le Forum devrait précéder la session du CAEDBE (souvent le calendrier des sessions du CAEDBE n'est déterminé par l'UA que très tard)

Selon une suggestion concrète, lors du prochain Forum, il y aurait une présentation d'exposé de la part des OSC des pays qui auront reçu des recommandations du CAEDBE. Les

OSC expliqueraient comment elles auront utilisé les recommandations.

## Session 11: Forum des OSC Gouvernance et Durabilité

Intervenant: Chikezie Anyanwu

M. Anyanwu a commencé son exposé en présentant le rapport financier du 3<sup>e</sup> Forum des OSC. C'est à l'occasion du 3<sup>e</sup> Forum des OSC que pour la première fois les participants ont été invités à payer des frais d'inscription.

### **Le Comité de Gestion du Forum (élu lors du 3e Forum et reconduit lors du 4e Forum)**

The African Child Policy Forum (représentant le pays d'accueil et le Coordinateur du Comité de gestion)

CONAFE- Niger (représentant l'Afrique de l'Ouest)

SADC Child Budget Network- Zimbabwe (représentant l'Afrique Australe)

Children's Legal Action Network- Kenya (représentant l'Afrique de l'Est)

Coalition des organisations des ONG des droits de l'enfant- RDC (représentant l'Afrique Centrale)

Afrique du Nord: poste vacant

### **Finances**

Le coût total du 3<sup>e</sup> Forum des OSC était de 30,244 Dollars EU

3867 Dollars EU sont issus des frais d'inscription (47 participants à 70 Dollars EU et 17 participants ayant payé en birr pour un total de 4435 birr)

28 Dollars EU dépensés pour les virements bancaires

Du total des frais d'inscription, 600 Dollars EU ont été utilisés pour couvrir les per diem du CAEDBE et le reliquat a été utilisé pour couvrir des dépenses telles que la location de la salle de réunion, le service d'interprétariat, les déjeuners, pauses café, transport, etc.

Le reste des dépenses du Forum a été financé de façon suivante:

ACPF	1320 Dollars EU
Save the Children	9527
Save the Children UK	9550
Plan	6000

Des fonds supplémentaires ont été collectés auprès de chacune de ces organisations. Les fonds non dépensés ont contribué au financement du 4e Forum.

### **Gouvernance**

Pour ceux qui n'ont pas participé aux Forums précédents, des informations de base ont été fournies. La nécessité d'institutionnaliser le Forum est apparue, à l'image du Groupe des ONG à Genève qui travaille avec le Comité de la CDE. Il s'agirait d'un lien direct entre le Comité et la société civile. Lors du dernier Forum, 6 personnes ont été élues (ainsi que leurs organisations respectives) en tant que membres du Comité de Gestion pour accomplir la tâche de la création d'une Unité de Liaison (les tâches comprendraient certains des éléments suivants: le maintien d'un site web, l'organisation du Forum, la mobilisation pour la participation aux pré-sessions, la diffusion des meilleures pratiques, etc.).

Une personne a été désignée dans chacun des blocs régionaux pour mettre en œuvre ce projet. Une téléconférence a eu lieu mais elle n'a pas abouti sur des résultats concrets. Plan et Save the Children sont prêts à soutenir le Bureau de Liaison. Cela nous permettrait de disposer d'informations afin de pouvoir aller de l'avant. Un appel a été lancé pour que ce groupe explique pourquoi la question n'a pas avancé.

Plus tard dans la journée, M. Mugawe s'est exprimé au nom du Comité de Gestion. Le Comité a été mandaté pour régir le fonctionnement du Forum. Il n'existait pas de paramètres permettant de savoir comment ce Comité allait fonctionner. Par exemple, aucune ressource n'avait été allouée pour ce faire. Parmi les défis on note notamment: 1. ressources; 2. personnel (nous avons besoin d'une personne qui s'occupe du Forum des OSC en permanence), 3. Les défis consistant à travailler virtuellement- comment agir lorsque vous n'obtenez pas de réponse, un Comité a besoin de se rencontrer physiquement.

Malgré ces défis, les membres du Comité de Gestion sont toujours déterminés à accomplir cette tâche. M. Mugawe a plaidé auprès du Forum pour qu'il accorde au Comité une autre année afin que ce dernier puisse exécuter sa tâche. Après moult discussions et réserves (cf. Section questions et réponses), le Comité de Gestion a été mandaté pour poursuivre ses travaux pour une autre année.

Le mandat du Comité de Gestion a été officiellement prolongé d'une année. Un engagement a également été pris pour utiliser une partie de l'argent destinée à l'organisation du 4ème Forum (s'il reste de l'argent) pour aider le Comité à se réunir d'une manière ou d'une autre.

### **Questions et réponses**

Les participants ont suggéré que les informations financières soient adressées aux membres du Forum des OSC par e-mail avant le Forum plutôt que d'être présentées au Forum.

Il a également été précisé que les coûts ci-dessus ne comprennent pas les frais engagés par les organisations sponsors, pour les billets, les frais d'inscription, les hôtels et les indemnités journalières de tous les participants financés. Cela augmenterait considérablement le coût total du Forum. Les participants ont suggéré que, si possible, ces coûts soient inclus et que les donateurs qui ont aidé les participants à assister au Forum soient reconnus (par exemple, l'UNICEF a soutenu la participation des membres de la Tanzanie, et Défence for Children International a soutenu les participants du Ghana, du Libéria et de la Sierra Leone, de même Save the Children et Plan ont soutenu un grand nombre de leurs partenaires).

Un participant a posé la question de savoir pourquoi il y avait six logos (IHRDA, Africa Wide Movement for Children, ACPF, Save the Children International, CONAFE, et Plan) sur la bannière alors qu'il semble que seuls trois ont contribué financièrement. Cela a soulevé de nombreuses préoccupations. Les organisateurs ont précisé que certains de ceux qui figuraient sur la bannière n'ont pas apporté de soutien financier, mais ont contribué de manière significative sur le plan technique. Il a toutefois été admis que deux des organisations n'avaient pas contribué à l'organisation du Forum (ni financièrement ni techniquement). Une suggestion concrète des participants a été de supprimer TOUS les logos de la bannière.

Les participants se sont demandés pourquoi l'UNICEF ne soutenait pas ce Forum. Les participants se sont vus préciser que l'UNICEF et le BHCDH ont exprimé de l'intérêt concernant un soutien aux prochains forums, d'une manière ou d'une autre. Il a également été mentionné précédemment que l'UNICEF a soutenu le Forum sur le plan technique et a aidé des participants au niveau des pays à y assister. Il a également été précisé qu'il est de la responsabilité du Forum, d'approcher l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies pour un soutien supplémentaire. D'autres participants ont souhaité obtenir la confirmation que **toute organisation qui s'intéresserait au financement du Forum est invitée à le faire.**

Les participants ont exprimé un intérêt à être impliqués dans l'élaboration de l'ordre du jour. Ils aimeraient voir les OSC expertes venant de différentes régions, présenter leur travail.

Les participants ont également hâte de voir l'UA, en tant qu'événement supplémentaire au Forum. Les organisateurs ont suggéré de prolonger leur séjour d'une journée pour assister à la séance d'ouverture de la session du CAEDBE-puisque celle-ci a lieu à l'UA.

Les participants ont exprimé leur inquiétude quant au nombre apparemment décroissant de participants. Ils ont souhaité savoir comment le Forum comptait s'assurer que de nouveaux visages soient présents.

Certains participants voulaient savoir si le Forum pourrait avoir lieu dans différents pays. Il a

été expliqué que la localisation du Forum dépend de l'endroit où le CAEDBE tient ses réunions. Le Comité a lui même l'intention de délocaliser ses sessions. Par exemple, la session de Novembre pourrait avoir lieu au Nigeria. Si tel est le cas, le Forum sera organisé là-bas.

Un participant a mis au défi le Comité de Gestion. Il a constaté que le Comité n'avait pas répondu à des e-mails et n'avait pas fait usage de manière efficace, d'Eleni, la personne actuellement en poste pour gérer les affaires courantes du Forum. Le participant a déclaré qu'ACPF, en tant que coordonnateur du Comité de Gestion, devrait s'assurer qu'il dispose de temps et de la capacité pour mener à bien cette tâche, faute de quoi la composition du Comité de Gestion devrait changer.

M. Mugawe a répondu que ACPF a rencontré des problèmes de capacité qui ont affecté l'efficacité du travail, mais qu'il ne s'agissait pas du tout, d'un signe de manque d'intérêt. Il a ensuite annoncé que ACPF a désormais officiellement désigné une personne pour suivre les questions du Forum, il s'agit de Helen Seifu : [helen.seifu@africanchildforum.org](mailto:helen.seifu@africanchildforum.org)

D'autres participants étaient disposés à donner au Comité de Gestion une autre chance, mais ont instamment demandé qu'il tienne une réunion formelle pour aller de l'avant, pour diffuser le rapport du Forum, et déterminer comment les pays assureront le suivi des engagements qu'ils ont tous pris.

## Session 12: Présentation et adoption du communiqué, résolution et recommandations

Cette session a été consacrée à l'examen du texte provisoire du communiqué, des recommandations au CAEDBE et des recommandations pour les OSC. Au cours de cette session, les participants ont consulté tous les documents et les ont modifiés pour qu'ils reprennent exactement ce qu'ils ont essayé d'exprimer au cours du Forum.

Pour obtenir une copie des recommandations finales au CAEDBE, veuillez consulter l'annexe 1.

Pour obtenir une copie des recommandations finales pour la société civile, veuillez consulter l'annexe 2.

Pour obtenir une copie du communiqué portant sur la situation des enfants en Libye, et présenté au CAEDBE, veuillez consulter l'annexe 3.

Après que les documents de base aient été adoptés, David Mugawe a officiellement clôturé le Forum.

La version originale de ce rapport a été rédigée en Anglais par Sophie Joy Mosko

Mars 2011

[sophiejoye@yahoo.com](mailto:sophiejoye@yahoo.com)

## Annexe 1

### COMMUNIQUE POUR LA 17E SESSION ORDINAIRE DU COMITE AFRICAINE D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

**Quatrième Forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, 18-10 Mars 2011, Addis-Abeba, Ethiopie**

#### Préambule

*Reconnaissant* que l'enfant occupe une place unique et privilégiée dans la société africaine ainsi que cela est consacré dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (Charte Africaine des Enfants);

*Réitérant* les principes des droits et du bien-être de l'enfant contenus dans le cadre légal et politique de l'Union Africaine (UA), en particulier dans l'Appel pour une Action Accélérée pour une Afrique Digne des Enfants (2008-2012), ainsi que dans la Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant, et d'autres normes internationales et régionales ;

*Reconnaissant* le travail important entrepris par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (le Comité) en vue d'exécuter son mandat;

*Appelant* le Comité à réexaminer les recommandations des Forums des OSC précédents ;

*Rappelant* le Comité de l'existence de recommandations antérieures formulées par le Forum des OSC ;

*Félicitant* le Comité pour le choix pertinent du thème sélectionné pour la Journée de l'Enfant Africain 2011 (*Tous ensemble pour une action urgente en faveur des enfants de la rue*);

*Notant avec inquiétude* que les enfants sans soins appropriés font partie des enfants les plus marginalisés sur le continent;

*Prenant en considération* le fait que les articles 1 et 4 de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant exigent que les Etats Parties reconnaissent les droits de l'enfant et qu'ils prennent toutes les mesures pour s'assurer que leurs meilleurs intérêts soient réalisés, pour toutes les questions les concernant ;

*Notant avec inquiétude* que malgré la ratification de la Charte par les Etats Africains, un degré de domestication et d'harmonisation demeure nécessaire au sein de plusieurs Etats afin de réaliser entièrement les droits et le bien-être des enfants, conformément à la Charte ;

*Sachant qu'en harmonisant ou domestiquant la Charte, la question de la budgétisation pour les enfants devra être dûment considérée, en donnant la priorité aux besoins des enfants vulnérables, particulièrement les enfants vivant et travaillant dans la rue, les enfants en situation de handicap, les enfants réfugiés et déplacés internes, et les enfants vivant dans des structures d'accueil ;*

Nous, participants au Quatrième Forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, tenu à Addis-Abeba en Ethiopie du 18 au 20 Mars 2011, **formulons les recommandations suivantes au Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant, concernant les enfants sans soins appropriés :**

**A) Les enfants vivant et/ou travaillant dans la rue et les enfants réfugiés et déplacés internes**

- L'UNICEF estime que 32 millions d'enfants en Afrique vivent ou travaillent dans la rue. Ces enfants sont souvent perçus comme une nuisance pour la société, ils souffrent de violence et d'abus, ils sont confrontés à des problèmes de santé, de malnutrition, ils accèdent difficilement aux services de santé, ils sont vulnérables à l'utilisation de substances, ils rompent leurs relations avec les adultes qui prennent soin d'eux et manquent l'occasion de s'épanouir, ils sont difficilement scolarisés et courent le risque d'être maltraités par les forces de l'ordre.
- Par conséquent, nous recommandons que le Comité :
  - Envisage sérieusement de consacrer une journée de débats généraux portant sur les enfants vivant et/ou travaillant dans la rue, avec les parties prenantes compétentes, y compris les enfants, dans le but d'établir des indicateurs adoptés par tous, qui orienteraient les politiques et programmes d'intervention, ainsi que la recherche.
- Les déplacements forcés dus aux conflits, aux catastrophes naturelles et catastrophes causées par l'homme, les conflits récurrents, le changement climatique et l'urbanisation ont conduit à un taux alarmant de réfugiés et de personnes déplacées internes, les femmes et les enfants étant les plus affectés. Par conséquent, nous recommandons que le Comité :
  - Exhorte les Etats Parties à ratifier et domestiquer la Convention de l'Union Africaine sur la Protection et l'Assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala), afin de garantir une meilleure protection aux femmes et aux enfants.

**B) Soins alternatifs**

- Alors que des milliers d'enfants en Afrique bénéficient de soins alternatifs et font l'objet d'adoption transnationale, nous notons l'absence d'un consensus sur cette question, en raison de diverses interprétations et lectures des circonstances des enfants. Cette situation est par ailleurs accentuée par l'inadéquation et les abus des systèmes d'accueil alternatifs par différents acteurs. Ainsi nous recommandons que le Comité :
  - Développe une Observation générale portant sur l'article 24 de la Charte Africaine de l'Enfant, prenant dument en compte les questions relatives à l'accueil alternatif y compris les adoptions transnationales, dans le meilleur intérêt de l'enfant dans le contexte Africain.

### **C) *Les droits des enfants en situation de handicap***

- Les enfants en situation de handicap sont généralement cachés en Afrique et de ce fait, leur sort est souvent ignoré et tenu à l'écart des politiques et législations. Cela conduit par conséquent à une violation endémique des droits suivants (entre autres) : le droit à l'éducation, à la santé et aux services de santé, à la sécurité sociale, à la participation, et le droit à la protection contre les abus et la négligence. Nous recommandons donc que le Comité :
  - Adopte une résolution sur les droits des enfants en situation de handicap
  - Formule un point de vue sur l'article 13 de la Charte Africaine, en accordant une attention particulière à un langage qui promeut la dignité des enfants en situation de handicap
  - Exhorte les Etats à appliquer de manière appropriée les lois et politiques qui ont été adoptées et promulguées, pour les droits et le bien-être des enfants en situation de handicap.

### **D) *Participation des Enfants***

- La participation significative des enfants est importante dans le cadre de la réalisation des droits et du bien-être de l'enfant. De ce fait, nous soulignons l'importance de la participation de l'enfant en tant que thème transversal dans le mandat du Comité. Nous recommandons que le Comité :
  - Adopte un règlement sur les moyens par lesquels la participation des enfants pourra être réalisée dans le cadre de l'exécution de leur mandat.
  - Implique les enfants de façon significative, dans l'identification du thème de la Journée de L'Enfant Africain

## **E) Les droits des enfants dans les Etats non-membres de la CADBE**

Le Forum des OSC est profondément préoccupé par le sort des enfants vivant dans les neuf pays d'Afrique qui n'ont pas ratifié la Charte Africaine de l'Enfant. Ces enfants courent le risque de voir leurs droits humains fondamentaux violés sans réparation. Nous recommandons donc que le Comité :

- Se mette en rapport avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (et d'autres organes) pour garantir la protection des droits des enfants de ces pays, qui ont ratifié la Charte
- Appelle vivement ces neuf pays à ratifier la Charte Africaine de l'Enfant.

### **Conclusion:**

Afin de concrétiser les recommandations mentionnées ci-dessus, nous recommandons vivement que le Comité s'engage à constituer un mécanisme spécial qui examinera la question des enfants sans soins appropriés de manière holistique. En outre, en tant que société civile, nous réitérons notre soutien au CAEDBE, afin de travailler ensemble et mettre en œuvre ces recommandations.

Fait à Addis-Abeba, Ethiopie, le 20 Mars 2011.

## Annexe 2

### RECOMMANDATIONS AUX OSC ISSUES DU 4<sup>E</sup> FORUM SUR LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS ET DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT

Quatrième forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, 18-10 Mars 2011, Addis-Abeba, Ethiopie

#### Recommandations pour les OSC basées sur quatre thématiques

Thème	Recommandation	Action	Date
Groupe 2: Enfants rue/PDIs	Harmonisation de la collection de données en collaboration avec le Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système de collection d'informations et de données</li> <li>• Identifier un groupe de travail pour l'harmonisation de la collection des données</li> <li>• Former le personnel ou le groupe de travail sur la collection des données</li> <li>• Analyser et vérifier les données et les partager avec les parties prenantes</li> </ul>	Avril- Mai 2011  Juillet 2011  Juillet 2011 Juillet –Nov 2011
	Consolider les expériences des OSC, les faire connaître aux membres du CAEDBE et les poster sur les sites Web des OSC et du CAEDBE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système pour que les organisations dans divers pays puissent faire connaître leurs expériences/meilleures pratiques sur les enfants PDIs</li> <li>• Invitation au Forum des OSC en temps opportun</li> </ul>	Mars 2011
	Faire connaître le thème de la Journée de l'Enfant Africain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir une réunion de planification sur la JEA avec les organisations travaillant sur</li> </ul>	Mars-Mai 2011

	aux parties prenantes des pays	la question des enfants dans les pays	
Group 3: Enfants en situation de handicap	Renforcer la capacité des parties prenantes concernées (sensibilisation, documentations et soutien financier, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer une évaluation des besoins en matière de formation</li> <li>• Elaborer un manuel de formation</li> <li>• Identifier les parties prenantes compétentes</li> <li>• Effectuer la formation et faire le suivi</li> </ul>	Juillet 2011
	Sensibiliser sur les questions en matière de handicap notamment sur la situation d'urgence des albinos, en ciblant les parents, le grand public, les parlementaires, les experts, medias, etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les messages clés pour la sensibilisation, en consultant les enfants</li> <li>• Identifier le public</li> <li>• Disséminer les messages clés grâce aux medias (TV, Radio et journaux)</li> </ul>	Aout 2011
	Plaider pour la ratification de la Convention sur le Handicap et faire pression auprès du Comité pour qu'il interprète la CADBE de manière progressiste afin de promouvoir la dignité de l'enfant en vertu de l'article 13.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un programme/outil de plaidoyer</li> <li>• Effectuer des réunions de lobbying avec les décideurs au niveau des pays</li> <li>• Suivre la mise en œuvre des lois et politiques qui prennent en compte la question du handicap – mettant en place des mécanismes de suivi pour la mise en œuvre des lois et politiques par les Etats.</li> </ul>	20 Nov. 2011, Journée de la CDE) et Journée du Handicap le 8 décembre 2011  Continuellement
	Effectuer des recherches, collecter des données sur les		

	enfants en situation de handicap, et diffuser les résultats.		
Group 4: Child Participation	Consultation des enfants à tous les niveaux pour le Forum des OSC, communication diligente du programme et des thèmes des OSC participantes pour renforcer la participation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les structures dirigées par les enfants existantes (forum, clubs et mouvement) au niveau des pays, qui soutiennent la participation des enfants</li> <li>• Faire circuler l'information sur le Forum des OSC</li> <li>• Tenir des réunions de consultation avec les enfants pour obtenir leurs points de vue</li> </ul>	Avril à Juillet 2011
	Le Forum des OSC devrait identifier une organisation chef de file dans chaque pays pour faciliter la consultation des enfants pour le Forum des OSC (la consultation se devra d'être inclusive , avec un engagement significatif des enfants)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir une réunion de planification pour les organisations dans chaque pays pour identifier une organisation chef de file potentielle au niveau des pays</li> </ul>	Avril 2011
	Le Forum des OSC devrait faciliter la mise en circulation des règlements, stratégies et structures sur la participation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des systèmes ou les règlements/outil/manuel ou normes de la participation des enfants peuvent être partagés et harmonisés</li> </ul>	Mai 2011

	L'agence chef de file dans chaque pays devra coordonner le processus de participation des enfants lors du Forum des OSC de 2012, s'assurant que la présence et la participation des enfants de toutes les régions d'Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Session de préparation avec les enfants</li> <li>• Organiser les enfants au plan national pour identifier leurs représentants</li> </ul>	Novembre 2011
Group 1: Adoption transnationale	Définir les options concernant les soins alternatifs. Quelles options de soins alternatifs sont disponibles, etc.		

1. Afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations énumérées dans le tableau ci-dessus, et suite aux recommandations et points d'actions déterminés, la priorité devra être donnée aux domaines suivants :
  - a) Recommandations portant sur le renforcement des capacités.
  - b) Recommandations portant sur l'identification des agences chef de file au niveau des pays. Les organisations participant au 4<sup>e</sup> Forum des OSC devraient prendre l'initiative de se proposer comme agences chef de file.
  - c) Recommandations portant sur la collecte des données et la recherche. Celles-ci devront être liées au partage de l'expérience et des meilleures pratiques
  - d) Recommandations portant sur la participation significative des enfants
  - e) Recommandations portant sur le partage des outils
  - f) Identification des personnes et organisations responsables de la mise en œuvre des points d'actions
  - g) Régler les questions de temps et d'allocation de ressource

2. Les OSC participant au 4<sup>e</sup> Forum des OSC devront veiller à effectuer des consultations avec les enfants dans leur travail et rendre compte sur le processus de participation des enfants
3. Les OSC devront recevoir le Rapport du 4<sup>e</sup> Forum des OSC dans un délai raisonnable afin de le faire circuler aux enfants

**Fait à Addis-Abeba, le 19 Mars 2011**

## Annexe 3

### **COMMUNIQUE POUR LA 17e SESSION DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT PORTANT SUR LE CONFLIT EN LIBYE**

#### **Quatrième forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaines des Droits et du Bien-être de l'Enfant**

**18-10 Mars 2011, Addis-Abeba, Ethiopie**

#### **Préambule**

*Reconnaissant* que l'enfant occupe une "place unique et privilégiée dans la société africaine" ainsi que cela est consacré dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (Charte Africaine des Enfants);

*Réitérant* les principes des droits et du bien-être de l'enfant contenus dans le cadre légal et politique de l'Union Africaine (UA), en particulier dans l'Appel pour une Action Accélérée pour une Afrique Digne des Enfants (2008-2012), ainsi que dans la Convention des Nations-Unies sur les Droits de l'Enfant, et d'autres normes internationales et régionales ;

*Reconnaissant* le travail important entrepris par le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (Le Comité) en vue d'exécuter son mandat;

*Saluant* le communiqué de la 256e réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine et la création d'un haut-Comite *ad hoc* sur la Libye, lequel a émis une déclaration concernant la crise actuelle en Libye;

*Notant* les résolutions 1612 et 1973 autorisant la responsabilité de protéger à travers l'usage de la force en Libye;

*Saluant* les engagements de l'Egypte et de la Tunisie à maintenir leurs frontières ouvertes à toute personne cherchant refuge et fuyant la violence en Libye

*Conscients* du fait que le Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant examinera le rapport de la Libye lors de sa 17 e session ordinaire qui aura lieu à Addis-Abeba, en Ethiopie du 21 au 25 Mars 2011;

*Notant avec une grande inquiétude* que la situation des enfants en Libye demeure très critique en raison du conflit actuel;

Nous, participants au Quatrième Forum des Organisations de la Société Civile (OSC) sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, tenu à Addis-Abeba en Ethiopie du

18 au 20 Mars 2011, **formulons les vives recommandations suivantes au Comité Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant:**

1. Le Comité devrait demander des réponses explicites de la part de la délégation d'Etat de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire sur les questions suivantes, qui affectent les enfants Libyens, victimes du conflit:
  - a. Les mesures spécifiques prises par toutes les parties au conflit pour garantir:
    - i. **La liberté de mouvement** du peuple et des enfants en Libye sans craindre la violence, conformément au droit international et à la Convention sur la Protection et l'Assistance aux Personnes déplacées internes en Afrique (Convention de Kampala);
    - ii. **La Protection des enfants dans les conflits armés** et de veiller davantage à ce que les civils, particulièrement les enfants, ne soient pas victimes de la violence actuelle, en vertu des Résolutions 1612 et 1973 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies.
    - iii. **Le transit sûr du matériel et du personnel humanitaires** en Libye et le libre accès des enfants et de leurs familles à la nourriture et à l'assistance humanitaire, en particulier pour les quelques 700,000 enfants qui seraient piégés à Tripoli.
    - iv. **La distinction entre les cibles militaires et non militaires**, y compris les hôpitaux, les écoles et les zones occupées par les civils.

**Fait à Addis-Abeba, Ethiopie, le 19 Mars 2011**

## Annexe 4: Liste des participants

Prénom	Nom	Organisation	Lieu de travail (Pays)	Courriel
<b>Aalaa</b>	Taha	Save the Children Sweden	Soudan	aala2-taha@hotmail.com
<b>Abdul Manaff</b>	Kemokai	Defence for Children International- Sierra Leone	Sierra Leone	manaffkemokai@yahoo.co.uk
<b>Adanech</b>	Mekonnen	Mekane Yesus Church	Ethiopie	eecmy-cmrc@ethionet.et
<b>Agnès</b>	Kaboré	ACERWC	Burkina Faso	agneskabore@hotmail.com
<b>Ahmed Mohed</b>	Said	USCO		axmedm200@hotmail.com
<b>Akila</b>	Belembaogo	UNICEF, Liaison Office to AU and ECA	Ethiopie	abelembaogo@unicef.org
<b>Anacleta</b>	Pereira	Save the Children	Angola	nanipereira35@gmail.com
<b>Andrianirainy</b>	Rasamoely	ACERWC	Madagascar	andry_setra@yahoo.fr
<b>Anna</b>	G: Son Berg	Plan International	Suède	Anna.gson.berg@plan-international.org
<b>Anslem</b>	Wandega	ANPPCAN Uganda Chapter	Ouganda	awandega@anppcanug.org, awandega@gmail.com
<b>Anthony</b>	Ameka	Defence for Children International- Ghana	Ghana	ameka72@yahoo.co.uk
<b>Asa</b>	Rapp Baro	Save the Children Sweden- West Africa region	Sénégal	asarb@waf.savethechildren.se
<b>Aster</b>	Girma	Save the Children UK	Ethiopie	aster.g@scuk.org.et
<b>Berenger</b>	Beheroudougou	Plan International	Burkina Faso	berenger.berehoudougou@plan-international.org
<b>Carolina</b>	Poggio	Plan International	Suède	Carolina.poggio@plansverige.org
<b>Caroline</b>	Chebet	KAACR	Kenya	cchebet@kaacr.com
<b>Chikezie</b>	Anyanwu	Save the Children	Ethiopie	chikezie.anyanwu@savethechildren.org
<b>Daniel</b>	D'Esposito	HURIDOCS	Suisse	danieldesposito@huridocs.org

<b>David</b>	Throp	Plan Ethiopie	Ethiopie	david.throp@plan-international.org
<b>David</b>	Mugawe	The African Child Policy Forum	Ethiopie	mdavid@africanchildforum.org
<b>Edmond</b>	Foley	IHRDA	Gambie	efoley@ihrda.org
<b>Edna</b>	Kamaleki	Save the Children	Tanzanie	e.kamaleki@savethechildren.or.tz
<b>Edward</b>	Ouma	Children's Legal Action Network	Kenya	edwardouma@gmail.com
<b>Eleni</b>	Misganaw	Save the Children UK	Ethiopie	contacteleni@gmail.com
<b>Elijah</b>	Mugise	VSO		emugisa@hotmail.com
<b>Eric</b>	Guga	Tanzania Child Rights Forum	Tanzanie	guga.eric@yahoo.com
<b>Evelyn</b>	Gitonga	Girl Child Network	Kenya	gcn@girlchildnetwork.org
<b>Felicite</b>	Muhimpundu	ACERWC	Rwanda	fmuhimpundu@yahoo.fr
<b>Fiker</b>	Shiferaw	New Life Community Organisation	Ethiopie	fikershiferaw@yahoo.com
<b>Foday M</b>	Kawah	Defense for Children International-Liberia	Liberia	dciliberia@gmail.com
<b>Fu'ad</b>	Abdillahi	Somaliland Youth Development Association (SOYDA)	Somaliland	soyda2002@yahoo.com
<b>Gaye</b>	Sowe	IHRDA	Gambie	gsowe@ihrda.org
<b>George</b>	Ampong	Defense for Children International- Ghana	Ghana	dcighana@yahoo.com
<b>Gezahegn</b>	Petros	Pro Pride	Ethiopie	propride@ethionet.et
<b>Ghislain</b>	Aledji	FODDET	Togo	forumtg2000@yahoo.fr
<b>Hamballi</b>	Mahamane Aoual	CONIDE- Niger	Niger	hambl2005@yahoo.fr
<b>Hawa</b>	Altgani	Youth Forum Organization	Soudan	hawaaltani@gmail.com
<b>Helen</b>	Seifu	African Child Policy Forum	Ethiopie	helen.seifu@africanchildforum.org
<b>Hellen</b>	Mala	ANPPCAN regional Office	Kenya	hmala@anppcan.org, regional@anppcan.org
<b>Hellen</b>	Tombo	Plan International Bureau régional Afrique de l'Est et Afrique Australe	Kenya	hellen.tombo@plan-international.org

<b>Heran</b>	Ayele	Save the Children US	Ethiopie	hteffer@savechildren.org
<b>Hiriti</b>	Asmelash	The African Child Policy Forum	Ethiopie	hiriti_beyene@yahoo.com
<b>Ibrahim</b>	Sesay	UNICEF	Ethiopie	isesay@unicef.org
<b>Ibrahim</b>	Alubala	Save the Children Sweden	Kenya	ialubala@ecaf.savethechildren.se
<b>Ibrahim</b>	Faltas	Save the Children Sweden- Moyen Orient et Afrique du Nord	Palestine	ifaltas@mena.savethechildren.se
<b>Ismail M</b>	Abdi	Save the Children		ismailmohamed@scsom.org
<b>Justa</b>	Mwaituke	Tanzania Child Rights Forum	Tanzanie	jmwaituka@yahoo.co.uk
<b>Justine Claire Annick</b>	Laison	CONAFE Sénégal	Sénégal	conafesenegal@yahoo.fr, laisonjustine@yahoo.fr
<b>Kinetibeh</b>	Arega	UNOHCHR	Ethiopie	karega@uneca.org
<b>Kirsi</b>	Peltola	Save the Children Finland	Kenya	kirsi@savethechildrenfin.or.ke
<b>Koshuma</b>	Mtengeti	Children's Dignity Forum	Tanzanie	mtengeti@yahoo.com
<b>Laura</b>	Miglierina	AVSI	Ethiopie	laura.miglierina@avsi.org
<b>Laure</b>	Abado	Plan International	Suède	Laure.abado@plan-international.org
<b>Laurence</b>	Souloumiac	Child Help Line International	Pays-Bas	Laurence@childhelplineinternational.org
<b>Leah</b>	Mamicha	Child Welfare Society of Kenya	Kenya	lkahuko@yahoo.com
<b>Leah</b>	Ambwaya	Kenya Alliance for Advancement of Children	Kenya	lambwaya@yahoo.com
<b>Lethoko</b>	Kesamang	UA- Département des Affaires Sociales	Ethiopie	kesamangl@africa-union.org
<b>Lorenzo</b>	Wakefield	Community Law Centre	Afrique du Sud	lwakefield@uwc.ac.za
<b>Lydia</b>	Mesfin	World Vision Ethiopie	Ethiopie	lydia_mesfin@wvi.org
<b>Mamadou</b>	Yauck	National Parliament of Children	Sénégal	youckmamadou@hotmail.com
<b>Mame Codou</b>	Dieng	Africa Network Campaign on Education for All	Sénégal	codoudieng@gmail.com
<b>Mariama</b>	Cisse	UA- Département des Affaires Sociales	Ethiopie	cissem@africa-union.org

<b>Mbuta</b>	Pascoal	APDCH	Angola	apdch22@gmail.com
<b>Melhiku</b>	Tirunesh	The African Child Policy Forum	Ethiopie	tiruneh@africanchildforum.org
<b>Mercy</b>	Mugane	Children Legal Action Network	Kenya	mwmugane@gmail.com
<b>Metasebia</b>	Solomon	UNICEF, Bureau de Liaison Office auprès de l'UA et la CEA	Ethiopie	msolomon@unicef.org
<b>Mohamed</b>	Suldaan	Yovenco	Somaliland?	yovenco@yahoo.com
<b>Moussa</b>	Sidikou	CONIDE- Niger	Niger	sidikougade@yahoo.fr
<b>Moussa Harouna</b>	Sambo	Mouvement Africain des Enfants et jeunes travailleurs	Sénégal	jeuda@enda.sn, archivemouss@gmail.com
<b>Musa</b>	Gassama	Bureau du Haut Commissaire aux Droits de l'Homme	Ethiopie	mgassama@uneca.org
<b>Mustafe</b>	Elmi	Havoxoco	Somaliland	mustafe72@gmail.com
<b>Mustapha</b>	Diop	CONAFE Sénégal	Sénégal	mmadiop@hotmail.com
<b>Odette</b>	Houedakor	Plan- Region Afrique de l'Ouest	Sénégal	Dede.Houedakor@plan-international.org
<b>Omar Tony</b>	Nsengumuremyi	MAEJT member	Rwanda	aejtrda@yahoo.com, omaritony@yahoo.com
<b>Pamela</b>	Kola	CRECHE	Kenya	crecheke@wananchi.com
<b>Peggy</b>	Saka	KAACR	Kenya	namadi.saka@gmail.com
<b>Peter</b>	Njenga	Ex-Street Children Organization	Kenya	info@exstreetchildren.org, njenapen@yahoo.com
<b>Rachel</b>	Njuguna	The Cradle	Kenya	rachel@thecradle.or.ke
<b>Remember</b>	Miamingi	Save the Children UK	Ethiopie	r.miamingi@savethechildren.org.uk
<b>Remy</b>	Manongo	Coaliton des ONGs des droits de l'enfant	République Démocratique du Congo	rmanongo@yahoo.fr, theokabanga@yahoo.fr
<b>Rhoda</b>	Kasimbu	World Vision East Africa	Tanzanie	rhoda_kasimbu@wvi.org
<b>Rita</b>	Ndeto	UA	Ethiopie	dareo@africa-union.org

<b>Robert</b>	Matwetwe	Forum for Child Rights Initiative	Kenya	jiraque@yahoo.com
<b>Rose</b>	September	Africa Wide Movement for Children	Afrique du Sud	rseptember@officeaction.co.za
<b>Saadia</b>	Mukhtar	Save the Children Sweden	Soudan	saadiam@ecaf.savethechildren.se
<b>Sabas</b>	Masawe	Dogo Dogo Centre Street Children Trust	Tanzanie	dogodogo@bol.co.tz
<b>Samba</b>	Njie	Child Protection Alliance	Gambie	cpagambia@yahoo.com
<b>Sarah</b>	Guebreyes	African Child Policy Forum	Ethiopie	sguebreyes@africanchildforum.org
<b>Shimelis</b>	Tsegaye	The African Child Policy Forum	Ethiopie	stsegaye@africanchildforum.org
<b>Sirak</b>	Getahun	Ethiopian Catholic Church, Medhen Social Centre- (ECC-MSD)	Ethiopie	sirak_get@yahoo.com
<b>Sophie</b>	Mosko	Rapporteur	Ethiopie	sophijoye@yahoo.com
<b>Suldaan</b>	Mohemed	Yovenco	Somaliland	mohamed.adern@hotmail.co.uk
<b>Susan</b>	Mbugua	Save the Children Sweden	Kenya	susanm@ecaf.savethechildren.se
<b>Tasabih</b>	Tammar	Youth Forum Organization	Soudan	seb7a_89@hotmail.com
<b>Tigist</b>	Zelege	Save the Children Finland	Ethiopie	tigistz@scfin.org.et
<b>Timaj</b>	Abdosh	Ministère des Affaires Etrangères	Ethiopie	timajabdo@yahoo.com
<b>Yisfalem</b>	Gelaye	ECC- MSD	Ethiopie	medhen@ethionet.et

## Annexe 5 Agenda

### *4<sup>ème</sup> Forum sur la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant*

#### *Enfants sans soin appropriés*

**Le 18-20 mars, 2011**

**Addis Abeba, Ethiopie**

**Lieu: "Christian Relief and Development Association", Kaliti**

### **1ère Journée – le 18 mars 2011**

<b>Horaire</b>	<b>Titre de la session</b>	<b>Facilitateur</b>	<b>Intervenant</b>	<b>But de la session</b>
9:00- 9.15	Introduction au forum des OSC	David Mugawe, The African Child Policy Forum	Edmund Foley IHRDA	CAEDBE: bienvenue <ul style="list-style-type: none"><li>• Qu'est-ce que le forum de l'OSC</li><li>• But du Forum</li><li>• Histoire du Forum</li><li>• Objectives particuliers du forum des OSC</li></ul>

9:15- 11.00	<p>Discours programmes :</p> <p>Aperçu général: le statut des Enfants sans soins appropriés en Afrique: défis et perspectives</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La Stratégie de l'UA des droits de l'Homme sur les principaux problèmes concernant les organisations des droits des enfants.</li> <li>2. Regard sur les enfants de la rue : les tendances actuelles en Afrique et l'état des droits des enfants de la rue</li> <li>3. La Direction Stratégique du BCHDH de l'ONU en Afrique et comment les OSC peuvent collaborer</li> </ol>	David Mugawe	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Directeur de Division, Démocratie, Gouvernance, Droits de l'Homme et Elections, Commission de l'UA, Département des Affaires Politiques</li> <li>2. Directeur, Bureau de Liaison à l'UA, CEA</li> <li>3. Représentant Régional du BCHDH de l'ONU, Afrique de l'Est</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en lumière les principaux aspects de la Stratégie de l'UA de droits de l'Homme ; et leur influence sur les droits des enfants ; illustrer le lien entre la Stratégie de l'UA des droits de l'Homme et les autres instruments de droits de l'homme de l'UA</li> <li>2. Souligner le statut actuel de la question des enfants de la rue en Afrique, illustré par les défis à la protection de leurs droits et d'éventuelles solutions</li> <li>3. Les participants auront une meilleure compréhension de la direction stratégique du BCHDH de l'ONU en Afrique et comment collaborer pour renforcer les droits des enfants et le thème de la Journée de l'Enfant Africain de 2011.</li> </ol>
11:15-11:45	4. Les rôles de la Convention des Réfugiés de l'OUA et de la Convention PDI de l'UA dans la protection des droits des enfants sans soins appropriés	David Mugawe	4. Directeur de Division, des Affaires Humanitaires, Département des Affaires Politiques de la Commission de l'UA	4. Les participants auront une meilleure compréhension du lien entre ces instruments et les droits de l'enfant et discuteront de l'impact de ces instruments sur les enfants sans soins appropriés.



11:45-12:30	Questions/ Réponses/ Discussions	David Mugawe		
12:30-1.00	Comité Africain d'Experts des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CAEDBE) – mise à jour sur ses plans et priorités	Edward Ouma	CAEDBE	Les participants informés des activités principales et des défis confrontés en 2010 et les plans du Comité en 2011. Un aperçu général sur la Charte (et ses différences avec la CDE). Le rôle du Comité. Description des mécanismes au sein de la Charte (les rapports des Etats, les rapports alternatifs, les communications, les investigations). Ratification et mise en œuvre de la CADBE.
1:00- 1.30	Questions et réponses	Edward Ouma		
1:30- 2:00	Pause-déjeuner			
2:00-2.30	CADBE comme instrument principal pour protéger les droits des enfants sans soins appropriés en Afrique	Susan Mbugua	Prof. Julia Sloth Neilsen/CAEDBE ou Edmund Foley	Les participants sont familiarisés avec la CADBE en tant que principal cadre normatif dans lequel les droits des enfants sans soins appropriés sont protégés.
2:30-3:00	Questions et réponses	Susan Mbugua		
3:00-3:15	Nomination du groupe de travail pour rédiger une résolution, un communiqué et des recommandations à la 17eme session du CAEDBE.	Susan Mbugua		Le groupe de travail est formé pour rédiger une résolution, un communiqué et des recommandations à la 17ème session du CAEDBE.



3:15-3:30	Pause-café			
3.30-3.50	Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et ses mécanismes pour surveiller le respect des droits des enfants : ou en sommes-nous ?	Odette (Plan International)	Susan Mbugua Save the Children (Sweden)	Un aperçu général sur la Charte (et ses différences avec la CDE). Le rôle du Comité. Description des mécanismes au sein de la Charte (les rapports des Etats, les rapports alternatives, les communications, les investigations). Ratification et mise en œuvre de la CADBE.
3.50 – 4.15	Questions/ Réponses/ Discussions	Odette (Plan International)		
4:15- 4:45	Discussion: Actions concrètes au niveau national et régional pour faire face aux principaux défis affectant les enfants sans soins appropriés	Odette (Plan)	Moussa Harouna, Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs, Béranger Beheroudougou, Plan International WARO;  UNICEF Ethiopie	Les participants se familiarisent avec les vraies expériences du terrain qui affectent les enfants sans soins appropriés. Des plans d'action principaux sont identifiés.
4:45-5:45	Questions/ Réponses/ Discussions	Odette (Plan)		

## 2ème Journée – le 19 mars 2011

Horaire	Titre de la session	Facilitateur	Intervenant	But de la session
9:00- 9:30	Récapitulation	Chikezie		
9:30- 10:30	<p><b>Communications techniques : 1ère partie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adoption transnationale : les tendances en Afrique ; Les enfants en soins institutionnels</li> </ul>	Chikezie	Dr. Benyam Mezmur ou Remember Miamingi & Rose September (AMC)	Apporter une contribution sur les thèmes clés pour enrichir les discussions de groupe et les plans d'action
10:30 -11:00	Questions et réponses	Chikezie		
11:00 – 11:30	Pause-café			
11:30 – 12:30	<p><b>Présentations techniques : 2eme partie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les enfants en situation de handicap</li> <li>➤ UNICEF met l'accent sur l'équité : atteindre le quintile le plus pauvre</li> <li>➤ Les enfants de la rue</li> </ul>	Chikezie	ACPF UNICEF CADBE	Apporter une contribution sur les thèmes clés pour enrichir les discussions de groupe et les plans d'action

12:30 -1:00	Questions et réponses	Chikezie		
1:00 -2:00	Pause-déjeuner			
2:00 -4:00	Discussions en groupe – quatre groupes (Les enfants en situation de handicap, adoption transnationale, les enfants en soin institutionnel, les enfants de la rue)	Facilité par des experts dans ce domaine		Les participants rédigent les recommandations clés et les plans d'action
4:00 -5:30	Compte rendu des résultats des discussions	CONAFE	Rapporteurs des groupes	

### 3ème Journée – le 20 mars 2011

Horaire	Titre de session	Facilitateur	Intervenant	But de la session
9:00-9:30	Récapitulation			
9:30-10:00	Présentation du communiqué, de la résolution and recommandations à la 17ème session du CAEDBE	Plan	le comité de rédaction	Faciliter la contribution des participants au communiqué, les résolutions et les recommandations
10:00- 10:30	Questions, réponses et discussions sur le communiqué and recommandations	Plan	le comité de rédaction	

10:30- 11:00	Pause-café			
11:00- 12:00	Les recommandations précédentes: où en sommes-nous? <ul style="list-style-type: none"> <li>réflexions sur les questionnaires</li> </ul>	Plan <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de Nairobi</li> </ul>		Evaluer la mise en œuvre des recommandations des OSC adressées au Comité et à eux-mêmes
12:30- 1:00	Gouvernance et durabilité du forum de l'OSC			Informar la présente direction du forum de l'OSC
1:00 -2:00	Pause-déjeuner			
2:00 – 2:20	Exposé de IHRDA/HURIDOCS sur l'Outil Analytique de la jurisprudence et l'usage efficace de bases de données en ligne en faveur du travail sur les droits des enfants	Plan	Edmund Foley, IHRDA / Daniel Esposito, Directeur, HURIDOCS	Montrer aux participants comment l'outil analytique africain peut être utilisé et comment en tirer profit pour le développement de bases de données en ligne pour les travaux liés aux droits des enfants.
2:20 – 2:40	Les progrès enregistrés par l'Africa Wide Movement	Plan		Evaluer les progrès accomplis par l'Africa Wide Movement
2:40-3:40	Présentation finale et adoption du communiqué,	Remember Miamingi	le comité de rédaction	Faciliter la contribution des participants au communiqué, les

	résolution and recommandations			résolutions et les recommandations
3:40-4:40	La marche à suivre: plan d'action provisoire sur les enfants sans soin appropriés en Afrique	Remember Miamingi		Elaborer un plan d'action pour faciliter des interventions communes sur enfants sans soins appropriés
4:40 – 5:10	Clôture	Remember Miamingi	Commissaire DAS, CUA & Présidente du CAEDBE	